



Table des matières

06. Gestion du patrimoine

06.03. Droits et obligations réglementaires sur le bien domanial

Décision portant déclassement par anticipation du domaine public de biens immobiliers situés sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine)

- 10/02/2023 - - DEC233785DSFIM...... p.12

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2022

Décision portant nomination de M. BORST Grégoire aux fonctions de chargé de mission auprès de la direction de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 septembre 2021. - 02/03/2022 - - DEC213972MITI............. p.14

Décision portant nomination de M. Pascal HUGUET aux fonctions de chargé de mission auprès de la direction de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 février 2021.

En tant que co-pilote scientifique, votre mIsslon consistera à préparer la programmation scientifique du Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) 'Enseignement et Numérique' avec les co--pilotes désignés par Aix-Marseille Université et INRIA. - 02/03/2022 - 11/05/2021 - DEC213841MITI................ p.16

Décision portant nomination de Mme Catherine JEANDEL aux fonctions de chargé de mission auprès de la direction de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 septembre 2021. - 02/03/2022 - - DEC213973MITI............. p.17

2023

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission - 09/02/2023 - - DEC233754DRH............... p.18

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jérôme Rose aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut national des sciences de l'Univers (INSU) - 01/02/2023 - - DEC233561DAJ............. p.19

DR01 - Paris-Villejuif

2023

DR02

2022

Décision portant nomination de M. Samuel Abiven et de M. Jean-François Le Galliard, respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n°3194 intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron lleDeFrance (CEREEP) ». - 22/12/2022 - - DEC222966INEE................. p.21

2023

DR04 DR04
2022
Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne BOURDON, directrice et M.
Fouad SAHRAOUI, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7648 Laboratoire de
physique des plasmas (LPP) - 21/12/2022 DEC222948INSIS p.23
Décision portant nomination de Mme Sylvie HERON aux fonctions de chargé de mission -
12/12/2022 DEC222905CNPS p.24
2023
Décision portant désignation de M. Marc DAUPLAIS aux fonctions de conseiller en radioprotection
au sein de l'unité UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires - 26/01/2023
DEC221419DR04 p.25
Décision portant nomination de Mme Doina BADARAU aux fonctions d'assistante de prévention au
sein de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses
- - 13/02/2023 DEC233375DR04 p.26
Décision portant nomination de Mme Claire-Marie VILETTE aux fonctions d'assistante de prévention
au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles
da sem de l'arme et 17250 i maraice montat de eminie des substances naturenes
- - 30/01/2023 DEC233385DR04 p.27
Décision portant désignation de M. Rodolphe AUGER aux fonctions de conseiller en radioprotection
au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule
- - 13/02/2023 - - DEC233818DR04 p.28
Décision portant désignation de M. Nicolas CASARETTO aux fonctions de conseiller en
radioprotection au sein de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire - 16/01/2023
DEC221466DR04 p.29
Décision portant nomination de M. Aymeric VECCHIOLA aux fonctions d'assistant de prévention au
sein de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales
- 01/02/2023 DEC233383DR04 p.30
Décision portant nomination de Mme Brigitte POTIER aux fonctions d'assistante de prévention au
sein de l'unité UMR9024 intitulée Laboratoire lumière-matière aux Interfaces - 19/01/2023
DEC233382DR04 p.31
Décision portant nomination de Mme Nathalie LESAUVAGE aux fonctions d'assistante de prévention
au sein de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique
- - 20/01/2023 DEC233381DR04p.32
Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Valérie CIARLETTI] aux fonctions de
directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3342 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers
de l'UVSQ » (OVSQ) 31/01/2023 DEC233545INSU p.33
Décision portant nomination de Mme Karolina KOLODZIEJ aux fonctions d'assistante de prévention
au sein de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques -
17/01/2023 DEC233380DR04 p.34
Décision portant nomination de Mme Caroline JAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein
de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies,
imagerie - 16/01/2023 DEC233379DR04 p.35
Décision portant nomination de M. Nicolas CASARETTO aux fonctions d'assistant de prévention au
sein de l'unité LIMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire - 16/01/2023

DEC233376DR04......p.36

2021	
Décision portant nomination de M. Christophe POTIER-THOMAS aux fonctions de chargé de	
mission - 14/12/2021 DEC213630INSHS p.37	
2022	
Décision de nomination de M. Frédéric Rey aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR3320	
Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), à compter du 1er janvier 202	22
06/01/2022 DEC213734INSHS	
2023	
Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Catherine Larroche-Pascal, direct	rice
par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et	
sexualité - 02/02/2023 DEC222752INSHS p.39	
DEOLEZIOZINO IO	
Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Nicolas Goëpfert comme directeur e	t de
Mme Claire Alix comme directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée	
Archéologies des Amériques	
- 04/01/2023 DEC222993INSHS p.40	
DR06	
2023	
Décision portant nomination de Corinne LEYVAL aux fonctions de chargée de mission institut à	
l'INSU du 01/03/2021 au 30/04/2021 06/01/2023 DEC223053INSU p.41	
Décision portant nomination de Mme Caroline FRANÇOIS aux fonctions de chargée de mission	_
01/02/2023 DEC233712DRH p.42	-
Décision portant cessation de fonction de M. Philippe Barral, directeur, et nomination de M. Boris	:
Vannière aux fonctions de directeur par intérim et de M. Vincent Bourdeau aux fonctions de directeur	-
adjoint par intérim de l'UAR3124 (MSH-E) - 02/02/2023 DEC233483INSHS p.43	
DR07	
2022	
Décision portant nomination de Mme Laure GRANGER aux fonctions d'assistante de prévention	211
sein de l'UMR5284 intitulée "Mécanismes en sciences intégratives du vivant ".	<u>uu</u>
don't do l'elimite 25 i materio e modernemo en estences integrativos da vivant	
- - 20/12/2022 - - DEC222891DR07 p.44	
Décision portant nomination de Mme Anne-Laure LAVAL aux fonctions d'assistante de préventio	ก ลม
sein de l'UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires".	
- - 05/12/2022 DEC221832DR07 p.46	
2023	
Décision portant nomination de Mme Françoise Rose aux fonctions de directrice de l'unité mixte	de
recherche n°5596 intitulée « Laboratoire Dynamique Du Langage – DDL » 05/01/2023	
DEC223029INSHS	
Décision portant nomination de M. Gilles MAILHOT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de	
recherche UMR6016 intitulée "Laboratoire de météorologie physique" 10/02/2023	
DEC233727INSU p.49	
Décision portant nomination de M. Erwan THEBAULT aux fonctions de directeur de l'unité d'appu	ui et
de recherche OPGC UAR833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand.	
02/02/2023 DEC233450INSU p.50	_
Décision portant maintien de Mme Agnès BORBON comme directrice par intérim et de Monsieur	
« Laboratoire de Météorologie Physique » (LAMP) - 18/01/2023 DEC223004INSU	
Olivier JOURDAN comme directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6016 intitu « Laboratoire de Météorologie Physique » (LAMP) - 18/01/2023 DEC223004INSU	

DR05

2023

Décision portant désignation de M. Renaud Wagner aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC). - 18/01/2023 - -DEC233586DR10..... p.52 Décision portant désignation de Mme Régine Janel-Bintz aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC). - 18/01/2023 - - DEC233582DR10...... p.54 Décision portant désignation de Mme Françoise Hoegy aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC). - 18/01/2023 - - DEC233581DR10...... p.56 Décision portant nomination de Mme Najat Hanini aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC). - 18/01/2023 - -DEC233567DR10......p.58 Décision portant nomination de Mme Véronique Gasser aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et Signalisation Cellulaire (BSC). - 18/01/2023 -DEC233563DR10.....p.59 Décision portant désignation de M. Bruno Senger aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM). -18/01/2023 - - DEC233557DR10...... p.60 Décision portant nomination de Mme Cathy Royer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de Neurochimie. - 17/01/2023 - - DEC233553DR10...... p.62 Décision portant nomination de M. Christophe Kern aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de Neurochimie. - 17/01/2023 - - DEC233550DR10...... p.63 **DR11** 2022 Décision portant fin de fonction M. Julien Perard aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR5819 intitulée Symmes - 16/12/2022 - - DEC222996DR11...... p.64 2023 Décision portant fin de fonction M. Nicolas Brefuel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5269 ntitulée G2E Lab - 04/01/2023 - - DEC233344DR11......p.66 **DR12** 2022 Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission -12/12/2022 - - DEC222903CNPS...... p.67 Décision portant désignation de M. Daniel BOYER aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UAR3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) - 20/12/2022 - -DEC223062DR12..... p.68

Décision portant fin de fonction de M. Jean-Paul PAYAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS (PYTHEAS) - 14/12/2022 - -

DEC223000DR12..... p.69

Décision portant fin de fonction de M. Thomas Walter CORNELIUS aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des

Nanosciences de Provence (IM2NP) - 14/12/2022 - - DEC222669DR12............. p.70 2023 Décision portant nomination de Mme Caroline CAVALLASCA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO) - 02/01/2023 - - DEC233183DR12......p.71 Décision portant fin de fonction de M. Jean-Valère NAUBRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR1739 intitulée Fédération de Recherche Sciences Chimiques Marseille - 19/01/2023 - - DEC233495DR12...... p.72 Décision portant nomination de Tamburini Christian aux fonctions de délégué scientifique en institut à l'INSU - 12/01/2023 - DEC233427INSU......p.73 **DR15** 2022 Décision portant nomination de Mme Isabelle Moreau, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5797 intitulée Laboratoire de Physique des 2 infinis -Bordeaux (LP2I - Bordeaux) - 12/12/2022 - - DEC233367DR15........... p.75 2023 Décision portant nomination de M. Wilfrid NERI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP). - 09/01/2023 - - DEC233405DR15...... p.76 DR16 - ex Paris Michel-Ange 2021 Décision modificative n°4 portant nomination des membres nommés du comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet ». - 29/11/2021 -DEC213607INSHS......p.78 2022 Décision portant nomination de Mme Bigg Charlotte aux fonctions de déléguée scientifique en institut. - 19/12/2022 - - DEC222879INSHS...... p.80 Décision portant nomination de Mme Sayn Isabelle aux fonctions de déléguée scientifique en institut - 22/12/2022 - DEC222837INSHS...... p.82 Décision portant nomination de Mme Christine Lamberts aux fonctions de chargée de mission. -13/12/2022 - - DEC222914INSHS...... p.84 2023 Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe JOUFFRAIS, directeur, et nomination de Mme Caroline CHAUX-MOULIN aux fonctions de directrice par intérim de l'international research laboratory IRL2955 intitulé Image and Pervasive Access Lab (IPAL) - 05/01/2023 - -DEC223084INS2I..... p.86 **DR17** 2023 Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste PRESSAC, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UAR3554 intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation. - 13/02/2023 - - DEC233795DR17...... p.88 Décision portant nomination de M. Gilles BIVIC, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA). - 06/02/2023 - - DEC233758DR17...... p.89 Décision portant nomination de M. Ronald JAHKE aux fonctions de Conseiller en Radioprotection (CRP) de l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des Technologies Associées

(SUBATECH) - 23/01/2023 - - DEC221831DR17...... p.90

Décision portant nomination de M. Ronald JAHKE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de <u>l'Unité Mixte de Recherche l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des</u> <u>Technologies Associées (SUBATECH) - 23/01/2023 - - DEC221816DR17............... p.93</u>

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2023

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux du CNRS - 14/02/2023 - - DEC233537DAJ............... p.95

DR01 - Paris-Villejuif

2022

DR02

2023

- 01/02/2023 - - DEC233700DR02...... p.101

Décision portant délégation de signature à M. Pierre TALLET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 01/02/2023 - - DEC233674DR02...... p.103

DR04

2023

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas PERRIN, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2023 - DEC223101DR04....... p.105 Décision portant délégation de signature à Monsieur Alain ABERGEL, directeur de l'unité UAR2033 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'Université Paris-Saclay - UAR, par le déléqué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/01/2023 - DEC233350DR04............ p.107 Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique - 01/01/2023 - - DEC223102DR04...... p.109 Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry - 02/01/2023 - - DEC233371DR04...... p.110 Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane MENOZZI, directeur de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2023 - - DEC233370DR04....... p.111 Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie - 02/01/2023 - - DEC233357DR04............ p.113 Décision portant délégation de signature à Madame Martine MAYNE-LHERMITE, directrice de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2023 - DEC233356DR04......

- 444
p.114
DR05
2023
Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Catherine Larroche aux fonctions de
déléguée régionale Ile-de-France Meudon - 06/02/2023 DEC233639DAJ p.116
DR06
2023
Décision portant délégation de signature à Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire
de Mathématiques de Besançon (LMB) - 01/02/2023 DEC233749DR06 p.117
Décision portant délégation de signature à M. Alexei LOZINSKI directeur par intérim de l'unité
UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en
sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2023 DEC233748DR06 p.118
Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle SIMON pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3261 intitulée Maison des
Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) - 03/01/2023 DEC233569DR06
Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261
intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité
<u>d'ordonnateur secondaire - 03/01/2023 DEC233568DR06 p.123</u>
DR07
2022
Décision portant délégation de signature à M. Simone Bertoli, directeur de l'unité UMR6587 intitulée
Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI), par le délégué
régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/01/2022 DEC233359DR07 p.125
2023
Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Vulliet, directrice de l'unité UMR5280
intitulée Institut des Sciences Analytiques (ISA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 18/01/2023 DEC233530DR07 p.127
DR10
2023
Décision portant délégation de signature à M. Gautier SCHRODJ, M. Benoît HANSER et Mme Dalila
IDIRI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de
l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) - 18/01/2023
DEC233607DR10 p.129
Décision portant délégation de signature à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021 intitulée
Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 17/02/2023 DEC233866DR10 p.130
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, directeur de l'unité
FR2010 intitulée Fédération de Chimie "Le Bel", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 17/02/2023 DEC233865DR10 p.132
Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine COURTIN, directrice de l'unité UMR7178
intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 17/02/2023 DEC233863DR10 p.134
Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200
intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT), par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 13/02/2023 DEC233822DR10 p.136
Décision portant délégation de signature à M. Renaud TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR7063
intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES), par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 03/02/2023 DEC233739DR10 p.138

les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron - 01/02/2023 - - DEC233721DR10...... p.140 Décision portant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL-FOISSET, directrice de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -01/02/2023 - - DEC233720DR10...... p.141 Décision portant délégation de signature à M. Rodolfo JALABERT, Mme Stéphanie TRAN-VIX et Mme Angélique LOBNER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 18/01/2023 - - DEC233598DR10...... p.143 Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BEAUCHEZ, directeur de l'unité UMR7069 intitulée Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2023 - - DEC233867DR10...... p.144 **DR12** 2023 Décision portant délégation de signature à M. Julien DUBOULOZ, directeur de l'unité UAR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2023 - - DEC233702DR12...... p.146 Décision portant délégation de signature à M. Julien FAVIER, directeur de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2023 - - DEC233650DR12........... p.148 Décision portant délégation de signature à M. Samuel BOISSIER, directeur par intérim de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2023 - - DEC233542DR12...... p.150 Décision portant délégation de signature à M. Charles BORDENAVE, directeur par intérim de l'unité FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, (FRUMAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2023 - - DEC233559DR12...... p.152 **DR13** 2023 UAR5261-Délégation de signature Mme Anne DEBANT - 23/01/2023 - - DEC233646DR13..... p.154 PRM - UMR5294 - Délégation de signature M. Georges LUTFALLA - 08/02/2023 - -DEC233783DR13......p.156 UMR9004-Délégation de signature M. Matteo BONAZZI - 10/01/2023 - DEC233433DR13..... PRM - UMR9004 - Délégation de signature M. Matteo BONAZZI - 08/02/2023 - -DEC233784DR13..... p.159 **DR14** 2022 Décision portant délégation de signature à M. Philippe VALET, directeur de l'unité UMR5070, intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/10/2022 - - DEC222526DR14...... p.160 Décision portant délégation de signature à M. Raphaël JEANSON, à Mme Alix GABRIELLI, à Mme Céline ROZIER, à Mme Françoise PONS et à Mme Christine BAILLAT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA) - 03/10/2022 - - DEC233671DR14........... p.162

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique CIOCCA et à M. Christian MEIER pour

Décision portant délégation de signature à M. Richard VINCENDEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité

UAR3414, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T)

- 02/01/2023 - - DEC233665DR14...... p.164

DR17

2022

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/01/2023 - -

DEC233420DR17..... p.169

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2023 - - DEC233535DR17................... p.179

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2023 - - DEC233762DR17............... p.181

DR20

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Besse, directrice par intérim de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 08/02/2023 - - DEC233781DR20................ p.183

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude Scimeca pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV). - 01/01/2023 - - DEC233786DR20................ p.185

Instituts
2023
Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut
de Chimie (INC) - 27/01/2023 DEC233691DAJ p.187
07.03. Décisions - création et renouvellement de structures
DR11
2023
Décision portant fermeture de la fédération de recherche n°2001 intitulée « Fédération de Recherche
en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes) » - 08/02/2023 DEC222751INEE p.188
07.04. Décisions tarifaires
DR14
2023
Annule et remplace la DEC233682DR14 relative aux tarifs de la plateforme FLUXO VIVO de l'UMR
5070 intitulée Geroscience and rejuvenation research centre - RESTORE - 15/02/2023
DEC233840DR14p.189
07.06. Autres décisions
DR01 - Paris-Villejuif
2023
Décision fixant la répartition des sièges au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de
sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale lle-de-France Villejuif (DR01) -
12/01/2023 DEC233465DR01 p.191
DR05
2023
Décision portant annulation de la décision DEC220592INSHS du 17 mai 2022 portant ajout de
l'Université des Antilles comme tutelle secondaire de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée
Archéologie des Amériques (ARCHAM) DEC222771INSHS p.193
DR06
2023
Décision fixant la répartition des sièges au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de
sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Centre-Est - 01/02/2023
DEC233722DR06 p.195
DR07
2023
Décision portant création d'un conseil de laboratoire (-30 électeurs) - 26/01/2023
DEC233462DR07 p.197
DR12
2023
Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut
universitaire des systèmes thermiques industriels - 09/02/2023 DEC233791DR12 p.199
DR14
2023
Décision portant modification de la quotité de Mme Aurélie MARCHAUDON en qualité de Déléguée
Scientifique institut à l'INSU 06/01/2023 DEC222813INSU p.201
DR15
2023
Décision fixant la répartition des sièges au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de
sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Aquitaine - 12/01/2023
DEC233400DR15 p.203

Instituts

2023



DEC233785DSFIM

Décision portant déclassement par anticipation du domaine public de biens immobiliers situés sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine)

LE PRESIDENT.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants et L.2141-1 et suivants ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS :

Vu la décision n°DEC132628DSFIM du 27 septembre 2013 portant déclassement du domaine public d'un terrain situé sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine) ;

Vu le plan de division de la parcelle mère cadastrée section AH 165 référencé « D:27943 F/W/22166 indice B » en date du 14 décembre 2021 établi par le Cabinet Külker, géomètre-expert, domicilié 17bis avenue le Corbeiller à Meudon utilisé comme référence pour identifier les parcelles cadastrales concernées par la procédure de déclassement ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) vérifié et numéroté par le pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC) des Hauts-de-Seine le 14 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 10 février 2023 :

Considérant qu'à la demande de la ministre chargée de la recherche en date du 25 janvier 2023, les emprises concernées ont vocation à être cédées à une société civile de constructionvente constituée par les sociétés VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT, en vue d'y réaliser un ensemble résidentiel à compter du 15 mars 2023 ;

Considérant que la désaffectation de ces emprises du service public de la recherche ne pourra pas intervenir avant que les services actuellement en activité ne soient relogés sur la partie Est du site de Meudon ou sur d'autres sites du CNRS, et qu'il convient ainsi de procéder au déclassement par anticipation desdites emprises ;

Considérant que la désaffectation des emprises interviendra à compter du complet déménagement des services concernés et dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la présente décision dans le respect des dispositions de l'article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, étant précisé que la libération des emprises est prévue pour le 15 mars 2023 au plus tard,

DÉCIDE:

Article 1er - Désaffectation



Sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine), il est approuvé la désaffectation aux activités de recherche scientifique du CNRS des parcelles cadastrales suivantes :

- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°309 d'une superficie de 3 688 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°310 d'une superficie de 4 452 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°307 d'une superficie de 2 028 m², étant précisé que celle-ci reste à appartenir à l'Etat à la date de la présente décision ;
- la parcelle numérotée section AH n°166 d'une superficie de 17 m², au 21 bis rue Marcel Allégot.

La désaffectation porte sur les parcelles cadastrales susvisées, identifiées sur le plan de géomètre et le DMPC ci-annexés, en ce compris les bâtiments, équipements et infrastructures que ces parcelles supportent.

Article 2 - Décision de déclassement par anticipation

Sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine), sont déclassées par anticipation et incorporés au domaine privé du CNRS en vue de leur cession, les emprises suivantes :

- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°309 d'une superficie de 3 688 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle cadastrale numérotée section AH n°310 d'une superficie de 4 452 m², au 1 place Aristide Briand ;
- la parcelle numérotée section AH n°166 d'une superficie de 17 m², au 21bis rue Marcel Allégot.

La désaffectation des emprises interviendra dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la présente décision.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Les plans visés à l'article 1^{er} peuvent être consultés à la délégation régionale « Île-de-France Meudon » du CNRS au 1 place Aristide Briand, à Meudon.

Fait à Paris, le 10 février 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC213972MITI

Décision portant nomination de M. Grégoire BORST aux fonctions de chargé de mission institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique.

Sur proposition de la directrice de la MITI

DECIDE:

Article 1er

M. Grégoire BORST, Professeur 1ère classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la MITI du 01/09/2021 au 31/08/2023 pour 20% de son temps de travail.

En tant que co-pilote scientifique, sa mission consistera à préparer la programmation scientifique du Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) 'Enseignement et Numérique' avec les co-pilotes désignés par Aix-Marseille Université et INRIA. Il aura ainsi à co-construire le document stratégique du PEPR puis à en assurer l'animation nationale en étroite relation avec les partenaires, organismes de recherche, établissement d'enseignement supérieur, le SGPI, le MESRI et l'ANR.

Il coordonnera l'animation scientifique de la communauté de recherche correspondante avec les co-pilotes désignés par Aix-Marseille Université et INRIA. L'articulation des méthodes et outils d'éducation avec et autour du numérique, le développement d'approches et de solutions innovantes, et la question de la stratégie nationale d'enseignement numérique à tous les niveaux d'enseignement sera au cœur de son action.

Pour cette mission il sera rattaché à la MITI qui prendra en charge ses frais de missions selon les règles administratives en usage.

Pour l'exercice de cette mission, M. Grégoire BORST demeure affecté(e) à LaPsyDÉ - UMR CNRS 8240 - 46 rue Saint-Jacques, Sorbonne 75005 Paris (Délégation CNRS Paris Centre)

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2022

Pour le président-directeur général

et par délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS
Délégation Paris Michel Ange
3 rue Michel Ange
74794 PARIS Cedex 16
T. 01 4496 40 00
www.cnrs.fr



Alain Schuhl Directeur Général Délégué à la Science

Paris le 10 novembre 2021

Prof. Fabrice Lemoine
University of Lorraine, CNRS
Professor at ENSEM /LEMTA
CNRS UMR 7563
2, avenue de la forêt de Haye BP 90161,
54505 Vandoeuvre lès Nancy Cedex

Objet : Lettre de mission

Cher collègue,

Par le présent courrier, j'ai le plaisir de vous informer de votre nomination au poste de chargé de mission auprès de la direction de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS à partir du 1 septembre 2021.

En tant que co-pilote scientifique, votre mission consistera à préparer la programmation scientifique du Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) « Soutenir l'innovation pour développer de nouveaux procédés industriels largement décarbonés » avec un co-pilote désigné par l'IFPEN. Vous aurez ainsi à co-construire le document stratégique du PEPR puis à en assurer l'animation nationale en étroite relation avec les partenaires, organismes de recherche, établissement d'enseignement supérieur, le SGPI, le MESRI et l'ANR.

Les travaux de ce PEPR s'inscrivent dans la stratégie d'accélération « Décarbonation de l'industrie » qui a pour objectif d'accélérer, sur l'ensemble de la chaine de valeur, le développement des solutions innovantes, efficaces et fiables qui réduisent de façon significative les consommations énergétiques ainsi que les rejets des gaz à effets de serre. L'objectif de créer de l'innovation et de nouvelles technologies se fera aussi en renforçant les liens entre mondes académiques et industriels.

Pour cette mission vous serez rattaché à la MITI qui prendra en charge vos frais de missions selon les règles administratives en usage.

Bien à vous,

Alain Schuhl, DGDS CNRS

3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 T. 01 44 96 40 52 www.cnrs.fr/mi/



DEC212539MITI

Décision portant nomination de M Pascal HUGUET aux fonctions de chargé de mission institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique.

Sur proposition de la directrice de la MITI

DECIDE:

Article 1er

M Pascal HUGUET, Directeur recherche de 1ère classe titulaire, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la MITI du 01/02/2021 au 31/12/2023 pour 20% de son temps de travail.

En tant que co-pilote scientifique, sa mission consistera à préparer la programmation scientifique du Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) 'Enseignement et Numérique' avec les co-pilotes désignés par Aix-Marseille Université et INRIA. Il aura ainsi à co-construire le document stratégique du PEPR puis à en assurer l'animation nationale en étroite relation avec les partenaires, organismes de recherche, établissement d'enseignement supérieur, le SGPI, le MESRI et l'ANR.

Il coordonnera l'animation scientifique de la communauté de recherche correspondante avec les co-pilotes désignés par Aix-Marseille Université et INRIA. L'articulation des méthodes et outils d'éducation avec et autour du numérique, le développement d'approches et de solutions innovantes, et la question de la stratégie nationale d'enseignement numérique à tous les niveaux d'enseignement sera au cœur de son action.

Pour cette mission il sera rattaché à la MITI qui prendra en charge ses frais de missions selon les règles administratives en usage.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal HUGUET demeure affecté à LAPSCO - 34 av. Carnot - 63037 Clermont-Ferrand Cedex (Délégation Rhône Auvergne DR07)

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2022

Pour le président-directeur général et par délégation

Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS
Délégation Paris Michel Ange
3 rue Michel Ange
74794 PARIS Cedex 16
T. 01 4496 40 00
www.cnrs.fr



DEC213973MITI

Décision portant nomination de Mme Catherine JEANDEL aux fonctions de chargée de mission institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique.

Sur proposition de la directrice de la MITI

DECIDE:

Article 1er

Mme Catherine JEANDEL, Directrice recherche classe exceptionnelle, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la MITI du 01/09/2021 au 31/08/2023 pour 20% de son temps de travail.

En tant que co-pilote scientifique, sa mission consistera à préparer la programmation scientifique du Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) 'Enseignement et Numérique' avec les co-pilotes désignés par Aix-Marseille Université et INRIA. Elle aura ainsi à co-construire le document stratégique du PEPR puis à en assurer l'animation nationale en étroite relation avec les partenaires, organismes de recherche, établissement d'enseignement supérieur, le SGPI, le MESRI et l'ANR.

Elle coordonnera l'animation scientifique de la communauté de recherche correspondante avec les co-pilotes désignés par Aix-Marseille Université et INRIA. L'articulation des méthodes et outils d'éducation avec et autour du numérique, le développement d'approches et de solutions innovantes, et la question de la stratégie nationale d'enseignement numérique à tous les niveaux d'enseignement sera au cœur de son action.

Pour cette mission elle sera rattachée à la MITI qui prendra en charge ses frais de missions selon les règles administratives en usage.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine JEANDEL demeure affectée à LEGOS, Observatoire Midi-Pyrénées UMR 5566 - 14, avenue Édouard Belin 31400 TOULOUSE (DR 14 - Occitanie Ouest)

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 mars 2022

Pour le président-directeur général

et par délégation

Le Directeur Général Delégué à la Science

Alain Schuhl

CNRS
Délégation Paris Michel Ange
3 rue Michel Ange
74794 PARIS Cedex 16
T. 01 4496 40 00
www.cnrs.fr



DEC233754DRH

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS;

DECIDE:

Article 1er

Monsieur Pascal Loisel, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de service Systèmes et Traitement de l'Information, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour effectuer cette mission, Monsieur Pascal Loisel demeure affecté à la direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 Paris

Article 2

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 Monsieur Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 –subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2023

Le Président-directeur général Artoine Petit

CNRS

Direction des Ressources Humaines 3 rue Michel-Ange 75016 Paris T. 01 44 96 40 00 www.cnrs.fr





DEC233561DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jérôme Rose aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de l'institut national des sciences de l'Univers (INSU),

DECIDE:

Article 1er. – A compter du 1er janvier 2023, M. Jérôme Rose, directeur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique en charge des infrastructures de recherche de l'INSU, pour une durée de quatre ans renouvelable une fois, en remplacement de Mme Maryvonne Gerin, appelée à d'autres fonctions.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80 % d'un temps plein.

Article 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1er février 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC223030INSHS

Décision portant nomination de Mme Sophie Dubuisson-Quellier aux fonctions de directrice et M. Patrick Castel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7116 intitulée « Centre de sociologie des organisations » (CSO) et nommant M. Olivier Borraz, directeur et Mme Sophie Dubuisson-Quellier, directrice adjointe de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire en date du 27 septembre 2022.

DECIDE:

Article 1er

- Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier Borraz, directeur et Mme Sophie Dubuisson-Quellier, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- II. A compter de cette même date, Mme Sophie Dubuisson-Quellier, directrice de recherche au CNRS et M. Patrick Castel, chercheur à l'Institut d'Études Politiques de Paris, sont nommés respectivement directrice et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

- 2 FEV. 2023

Le president - directeur général Antoine Petit





DEC222966INEE

Décision portant nomination de M. Samuel Abiven et de M. Jean-François Le Galliard, respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n°3194 intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREEP) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS :

Vu la décision DEC183282DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement d'unités mixtes de service et notamment renouvellement de l'unité mixte de service UMS3194 intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREEP) » ;

Vu la décision DEC213795DGDS en date du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu l'accord du partenaire cotutelle principale;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

I. A compter du 1^{er} janvier 2023, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-François Le Galliard et de M. Samuel Abiven, respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche n°3194 intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron IleDeFrance (CEREEP) ».

II. A compter de cette même date, M. Samuel Abiven, Professeur à l'ENS-PSL et M. Jean-François Le Galliard, Directeur de Recherche au CNRS, sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche susvisée jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général Antoine Petit

Campus Gérard-Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 T. 01 44 96 40 00 www.cnrs.fr





DEC233472INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anouk Barberousse, directrice et de M. Igor Douven, directeur adjoint, et nomination de M. Philippe Audegean, directeur par intérim et de M. Johannes Martens, directeur adjoint par intérim, et changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR8011 intitulée Sciences, éthique, société

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n°8011 intitulée Sciences, éthique, société et nommant Mme Anouk Barberousse, directrice de cette unité ;

Vu le procès-verbal du Conseil d'unité;

Vu l'accord de la tutelle principale;

DECIDE:

Article 1er

- l. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anouk Barberousse, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er octobre 2022.
- II. Il est mis fin aux fonctions de M. Igor Douven, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1er octobre 2022.
- III. A compter de cette même date, M. Philippe Audegean, professeur à Sorbonne université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2023.
- IV. A compter de cette même date, M. Johannes Martens, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2023.
- IV. A compter de cette même date, l'intitulé de l'unité mixte de recherche susvisée est modifié comme suit : Les termes « Sciences, éthique, société » sont remplacés par les termes « Sciences Normes Démocratie (SND) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officie du CNRS.

Fait à Paris, le

1 6 FEV. 2023

Le président - directeur général Antoine Petit



DEC222948INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Anne BOURDON, directrice et M. Fouad SAHRAOUI, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7648 Laboratoire de physique des plasmas (LPP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas (LPP) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Dominique FONTAINE, directrice, et de Mme Anne BOURDON, directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2023.

II. A compter de cette même date, Mme Anne BOURDON et M. Fouad SAHRAOUI, Directeurs de Recherche au CNRS, sont nommés respectivement, directrice et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR7648.

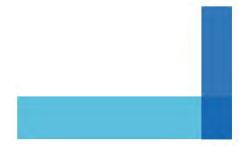
Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2022.

Le président - directeur général

Antoine Petit





DEC222905CNPS

Décision portant nomination de Mme Sylvie HERON aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

 ${\bf Vu}$ le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS :

DECIDE:

Article 1er

Mme Sylvie HERON, ingénieure d'étude au CNRS (IECN), ingénieure de prévention au sein du service de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences au sujet de l'outil informatique utilisé pour la formalisation et le suivi des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) des unités de recherche du CNRS, appelé « application EvRP ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sylvie HERON demeure affectée à la délégation lle de France Gif-sur-Yvette, Avenue de la Terrasse – 91190 GIF-SUR-YVETTE.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 Mme Sylvie HERON percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation lle de France Gif-sur-Yvette, Avenue de la Terrasse – 91190 GIF-SUR-YVETTE

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2022

Le Président-directeur général Antoine Petit



DEC221419DR04

Décision portant désignation de M. Marc DAUPLAIS aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 nommant M. Thomas SIMONSON, directeur de l'unité UMR7654;

Vu le certificat de formation de renouvellement de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources non scellées (incluant les sources nécessaires à leurs vérifications et contrôles), délivré à M. Marc DAUPLAIS le 22/04/2022 par CERAP;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

M. Marc DAUPLAIS, IR2, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7654 intitulée Structures biomoléculaires et cellulaires, à compter du 22/04/2022 jusqu'au 07/09/2027.

Article 2: Missions

M. Marc DAUPLAIS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Palaiseau, le

Le directeur d'unité Thomas SIMONSON

Visa du délégué régional du CNRS Benoît FORÊT



DEC233375DR04

Décision portant nomination de Mme Doina BADARAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222770INP du 25 novembre 2022 nommant Monsieur Sébastien LE PAPE, directeur de l'unité UMR7605;

Considérant que Mme Doina BADARAU a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1er: Mme Doina BADARAU, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, à compter du 01/12/2022.

Mme Doina BADARAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Doina BADARAU, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à PALAISEAU, le 13/02/2023

Le directeur de l'unité Sébastien LE PAPE



DEC233385DR04

Décision portant nomination de Mme Claire-Marie VILETTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC191245DGDS du 19 décembre 2019 nommant Monsieur Boris VAUZEILLES, directeur de l'unité UPR2301;

Considérant que Mme Claire-Marie VILETTE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Mme Claire-Marie VILETTE, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, à compter du 01/12/2022.

Mme Claire-Marie VILETTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claire-Marie VILETTE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le

Le directeur de l'unité Boris VAUZEILLES





DEC233818DR04

Décision portant désignation de M. Rodolphe AUGER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 nommant Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources non scellées (incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles), délivré à M. Rodolphe AUGER le 08/12/2022 par CERAP ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 30/06/2022 ;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

M. Rodolphe AUGER, IR1, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, à compter du 08/12/2022 jusqu'au 18/01/2028.

Article 2: Missions

M. Rodolphe AUGER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13/02/2023

Le directeur d'unité Frédéric BOCCARD





DEC221466DR04

Décision portant désignation de M. Nicolas CASARETTO aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC202119INC du 4 janvier 2021 nommant M. Cédric TARD, directeur de l'unité UMR9168;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées, sources non scellées délivré à M. Nicolas CASARETTO le 28/05/2021 par CERAP ;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

M. Nicolas CASARETTO, IECN, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire, à compter du 28/05/2021 jusqu'au 28/05/2026.

Article 2: Missions1

M. Nicolas CASARETTO exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Palaiseau, le

Le directeur d'unité Cédric TARD

Visa du délégué régional du CNRS Benoit FORÊT

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC233383DR04

Décision portant nomination de M. Aymeric VECCHIOLA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 nommant Monsieur Paolo BORTOLOTTI, directeur de l'unité UMR137 ;

Considérant que M. Aymeric VECCHIOLA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1er : M. Aymeric VECCHIOLA, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales, à compter du 01/12/2022.

M. Aymeric VECCHIOLA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aymeric VECCHIOLA, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à PALAISEAU, le

Le directeur de l'unité Paolo BORTOLOTTI





DEC233382DR04

Décision portant nomination de Mme Brigitte POTIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9024 intitulée Laboratoire lumière-matière aux Interfaces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 nommant Monsieur Fabien BRETENAKER, directeur de l'unité UMR9024 ;

Considérant que Mme Brigitte POTIER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Mme Brigitte POTIER, CRHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9024 intitulée Laboratoire lumière-matière aux Interfaces, à compter du 01/12/2022.

Mme Brigitte POTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Brigitte POTIER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le

Le directeur de l'unité Fabien BRETENAKER





DEC233381DR04

Décision portant nomination de Mme Nathalie LESAUVAGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 nommant Madame Sophie ROSSET, directrice de l'unité UMR9015;

Considérant que Mme Nathalie LESAUVAGE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE:

Article 1er : Mme Nathalie LESAUVAGE, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique, à compter du 01/12/2022.

Mme Nathalie LESAUVAGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie LESAUVAGE, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le

La directrice de l'unité Sophie ROSSET





DEC233545INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Valérie CIARLETTI aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3342 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ » (OVSQ).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 portant nomination de la directrice de l'observatoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de service et notamment renouvellement de l'UMS n°3342 « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ » (OVSQ) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS :

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC222104INSU du 14 septembre 2022 portant maintien de M. Michel RAMONET aux fonctions de directeur de l'UAR n°3342 « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ » (OVSQ) ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er:

- À compter du 1^{er} décembre 2022, il est mis fin aux fonctions de M. Michel RAMONET, directeur de l'UAR susvisée.
- II. À compter de cette même date, Mme Valérie CIARLETTI, Professeur des Universités à l'Université Versailles Saint Quentin, est nommée directrice de l'unité d'appui et de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC213795DGDS portant renouvellement de l'unité UAR N°3342.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2023

Le président - directeur général Antoine Petit



DEC233380DR04

Décision portant nomination de Mme Karolina KOLODZIEJ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC213705INP du 13 décembre 2021 nommant Monsieur Alberto ROSSO, directeur de l'unité UMR8626;

Considérant que Mme Karolina KOLODZIEJ a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE:

Article 1er : Mme Karolina KOLODZIEJ, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques, à compter du 01/12/2022.

Mme Karolina KOLODZIEJ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karolina KOLODZIEJ, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le

Le directeur de l'unité Albert ROSSO





DEC233379DR04

Décision portant nomination de Mme Caroline JAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC202333INSB du 22 décembre 2020 nommant Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de l'unité UMR9199 ;

Considérant que Mme Caroline JAN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE:

Article 1er : Mme Caroline JAN, IR1, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, à compter du 01/12/2022.

Mme Caroline JAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du quide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline JAN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à FONTENAY-AUX-ROSES, le

Le directeur de l'unité Gilles BONVENTO





DEC233376DR04

Décision portant nomination de M. Nicolas CASARETTO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC202119INC du 4 janvier 2021 nommant Monsieur Cédric TARD, directeur de l'unité UMR9168 ;

Considérant que M. Nicolas CASARETTO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre et du 15 au 17 novembre 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1er : M. Nicolas CASARETTO, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire, à compter du 01/12/2022.

M. Nicolas CASARETTO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CASARETTO, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à PALAISEAU, le

Le directeur de l'unité Cédric TARD

Visa du délégué régional du CNRS Île-de-France Gif-sur-Yvette Benoît FORÈT





DEC213630INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Potier-Thomas aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS :

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS;

DECIDE:

Article 1er

M. Christophe Potier-Thomas, ingénieur de recherche 1ère classe au CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023. Ses missions ont pour objet d'assurer le lien entre le CNRS et le Point de Contact National (PCN) du Cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive » afin d'augmenter la participation des équipes CNRS au programme de ce cluster d'Horizon Europe, en identifiant en amont les équipes/chercheurs susceptibles de déposer des projets ; d'organiser des réunions ciblées d'information à destination des équipes CNRS pour présenter les appels du Cluster 2 ; d'analyser les résultats des équipes CNRS aux appels du Cluster 2 en proposant des indicateurs de suivi ; et d'animer le Groupe miroir CNRS du Cluster 2 dont il sera, pour le CNRS, le correspondant.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Potier-Thomas demeure affecté à l'UMR8138 SIRICE - 17 rue de la Sorbonne - 75005 PARIS.

Article 2

Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, M. Christophe Potier-Thomas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Meudon (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le Le Frésident-directeur général

Antoine Petit

CNRS Campus Gérard Mégie 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 T. 01 44 96 40 00 www.cnrs.fr



DEC213734INSHS

Décision portant nomination de M. Frédéric Rey aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE);

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS;

Vu la décision DEC212672INSHS en date du 23 septembre 2021 portant nomination de M. Frédéric Rey aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE) jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

Vu l'accord des partenaires ;

Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire en date du 21 juin 2021 ;

DECIDE:

Article 1er

A compter du 1er janvier 2022, M. Frédéric Rey, maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°3320 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE), pour la durée du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le

-6 JAN. 2022

Le président - directeur général Antoine Betit



DEC222752INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Catherine Larroche-Pascal, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS);

Vu la décision DEC213853INSHS en date du 6 janvier 2022 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Caroline Ibos, directrice par intérim et de Mme Marta Segarra, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8238 intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité (LEGS) ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC222042DGDS en date du 26 juillet 2022 portant nomination des directeurs et directeurs adjoints de diverses unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE:

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Caroline Ibos et de Mme Marta Segarra Montaner, respectivement directrice et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1er décembre 2022.

II. A compter de cette même date, Mme Catherine Larroche-Pascal, Ingénieure de recherche hors classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mai 2023.

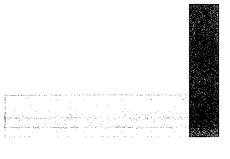
Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du SNRS.

Fait à Paris, le

-2 FEV. 2023

Le président - directeur général Antoine Petit





DEC222993INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Nicolas Goëpfert, directeur de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée Archéologies des Amériques et nommant Mme Claire Alix directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de Mme Claire Alix, directrice et M. Nicolas Goëpfert, directeur adjoint de l'unité susvisée, appelés à d'autres fonctions, à compter du 1er janvier 2023.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2023, M. Nicolas Goëpfert, chargé de recherche CNRS, est nommé directeur et Mme Claire Alix, maître de conférences à l'université Panthéon-Sorbonne est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le

4 JAN, 2023

Le président - directeur général

ntoine Petit



DEC223053INSU

Décision portant nomination de Mme Corinne LEYVAL aux fonctions de Chargée de Mission Institut à I'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique.

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Sur proposition de Nicolas Arnaud directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers.

DECIDE:

Article 1er

Madame Corinne LEYVAL est nommée chargée de mission auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers du 1er mars 2021 au 30 avril 2021 pour 20% de son temps de travail.

Madame Corinne LEYVAL a en charge des dossiers SIC relatifs à la microbiologie des sols et à l'écodynamique des contaminants. Elle assure également l'accompagnement de la Directrice Adjointe Scientifique du domaine SIC pour le montage du Réseau Thématique TAEMA.

Pour l'exercice de cette mission, Corine LEYVAL demeure affectée à l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée LIEC - Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, 15 Avenue du Charmois 54500 VANDOEUVRE LES NANCY.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2023

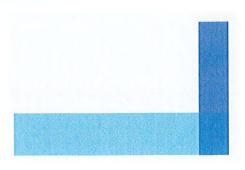
Pour le président-directeur général

et par délégation

Le Directeur Généra Délégué à la Science

Alain SO

CNRS Délégation Paris Michel Ange 3 rue Michel Ange 74794 PARIS Cedex 16 T. 01 4496 40 00 www.cnrs.fr





DEC233712DRH

Décision portant nomination de Mme Caroline FRANÇOIS aux fonctions de chargée de mission

Le Président-directeur-général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS :

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS,

DECIDE:

Article 1er

Mme Caroline FRANÇOIS, ingénieure d'études hors classe, responsable des ressources humaines de la délégation régionale Centre Est, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023. Sa mission consiste à construire le référentiel des emplois et des fonctions de la filière RH (projet REFERH).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Caroline FRANÇOIS demeure affectée à la délégation Centre Est.

Article 2

Du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, Mme Caroline FRANÇOIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Centre Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1er février 2023

Le Fresident-directeur général

Antoine PETIT



DEC233483INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Philippe Barral, directeur, et de M. André Didierjean, directeur adjoint, et nomination de M. Boris Vannière aux fonctions de directeur par intérim et de M. Vincent Bourdeau aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC213775DGDS en date du 20 décembre 2021 portant prolongation de l'unité d'appui et de recherche n° 3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux et nommant M. Philippe Barral directeur, M. Didierjean directeur adjoint de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

DECIDE:

Article 1er

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Barral, directeur, et de M. André Didierjean, directeur adjoint, de l'unité d'appui et de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 1er janvier 2023.

II. A compter de cette même date, M. Boris Vannière, Directeur de recherche au CNRS, et M. Vincent Bourdeau, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté sont nommés respectivement directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

= 2 FEV. 2023

Le president - directeur général Antoine Petit





DEC222891DR07

Décision portant nomination de Mme Laure GRANGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5284 intitulée « Mécanismes en sciences intégratives du vivant ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS en date du 01 / 01 / 2022 nommant M. Jean-Louis BESSEREAU, directeur de l'UMR5284 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 01 / 12 / 2022 ;

Considérant que Mme Laure GRANGER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 20, 21 octobre puis du 22 au 24 novembre 2022;

DECIDE:

Article 1er: Mme Laure GRANGER, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5284 intitulée « Mécanismes en sciences intégratives du vivant », à compter du 01/12/2022.

Mme Laure GRANGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Laure GRANGER**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 20/12/2022

Le directeur de l'unité Jean-Louis BESSEREAU

Délégation Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein BP 61335 69609 Villeurbanne cedex T.04 72 44 56 00 www.dr7.cnrs.fr



Visa du délégué régional du CNRS Laurent BARBIERI

> Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 Fréderic FLEURY



DEC221832DR07

Décision portant nomination de Madame Anne-Laure LAVAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

 ${\bf Vu}$ l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

 ${\bf Vu}$ l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 01 / 01 / 2021 nommant Monsieur Olivier PIVA, directeur de l'UMR5246 ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5246** en date du 03 / 10 / 2022 ;

Considérant que Madame Anne-Laure LAVAL a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 20, 21 septembre et du 18 au 20 octobre 2021;

DECIDE:

Article 1^{er}: Madame Anne-Laure LAVAL, *ingénieure d'études*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires », à compter du 01/03/2022.

Madame Anne-Laure LAVAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Anne-Laure LAVAL**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 05/12/2022

Délégation Rhône Auvergne 2 avenue Albert Einstein BP 61335 69609 Villeurbanne cedex T.04 72 44 56 00

www.dr7.cnrs.fr



Le directeur de l'unité Olivier PIVA

Visa du délégué régional du CNRS Laurent BARBIERI

> Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 Fréderic FLEURY



DEC223029INSHS

Décision portant nomination de Mme Françoise Rose aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°5596 intitulée « Dynamique du langage – DDL ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5596 intitulée « Dynamique du Langage - DDL » et nomination de M. Antoine Guillaume aux fonctions de directeur de cette unité mixte de recherche ;

Vu l'accord de la co-tutelle ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire en date du 6 avril 2022;

DECIDE:

Article 1er

- I. A compter du 1^{er} janvier 2023, il est mis fin aux fonctions de M. Antoine Guillaume, en qualité de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.
- II. A compter de cette même date, Mme Françoise Rose, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le - 5 JAN, 2023

Le président - directeur général Antoine Petit

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr





DEC233727INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Gilles MAILHOT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche LAMP – UMR6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » (LAMP) et nommant Mme Andrea FLOSSMANN directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC223004INSU du 18 janvier 2023 portant maintien de Mme Agnès BORBON aux fonctions de directrice de l'unité susvisée ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

Vu l'accord du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

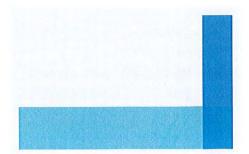
À compter du 1er février 2023, Monsieur Gilles MAILHOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10/02/2023

e président - Directeur Général Antoine PETIT





DEC233450INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Erwan THEBAULT aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche OPGC – UAR833 intitulée « Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS :

Vu la décision DEC201512DGDS en date du 18 décembre 2020 portant création de l'unité d'appui et de recherche n°833 intitulée « Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand » ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2022 portant nomination du directeur de l'Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand ;

Vu l'accord de la tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

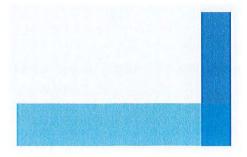
- I. A compter du 1er janvier 2023, il est mis fin aux fonctions de Mme Nathalie HURET, directrice de l'UAR n°833.
- II. À compter de cette même date, M. Erwan THEBAULT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité d'appui et de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC201512DGDS portant création de l'unité UAR833.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 02/02/2023

Le président - Directeur Général Antoine PETIT





DEC223004INSU

Décision portant maintien de Mme Agnès BORBON aux fonctions de directrice par intérim et de Monsieur Olivier JOURDAN aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de Météorologie Physique » (LAMP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6016 intitulée « Laboratoire de Météorologie Physique » (LAMP) ;

Vu la décision DEC220773INSU en date du 16 mars 2022 portant nomination de Madame Agnès BORBON, directrice par intérim et de M. Olivier JOURDAN, directeur-adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE:

Article 1er

I. A compter du 1er janvier 2023, Madame Agnès BORBON, Directrice de Recherche au CNRS, est maintenue dans ses fonctions de directrice par intérim de l'UMR6016-LAMP, jusqu'au 31 janvier 2023 inclus.

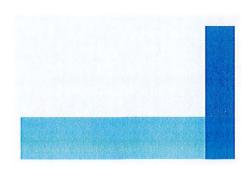
II. A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur Olivier JOURDAN, Maître de Conférences de Classe Normale à l'Université Clermont-Auvergne, est maintenu dans ses fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'UMR6016-LAMP, jusqu'au 31 janvier 2023 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18/01/2023

Le président - directeur général Antoine Petit





DEC233586DR10

Décision portant désignation de M. Renaud Wagner aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Guy Zuber, directeur de l'unité UMR7242;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources radioactives non scellées » délivré à M. Renaud Wagner le 17/11/2020 par l'APAVE ALSACIENNE ;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

M. Renaud Wagner, Ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC), à compter du 01/01/2023 jusqu'au 17/06/2025.

Article 2: Missions1

M. Renaud Wagner exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le président de l'Université de Strasbourg

MUL

Le directeur d'unité



DEC233582DR10

Décision portant désignation de Mme Régine Janel-Bintz aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC).

LE DIRECTEUR.

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique :

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Guy Zuber, directeur de l'unité UMR7242 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources radioactives non scellées » délivré à Mme Régine Janel-Bintz le 17/11/2020 par l'APAVE ALSACIENNE ;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

Mme Régine Janel-Bintz, Ingénieure de recherche, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC), à compter du 01/01/2023 jusqu'au 17/06/2025.

Article 2: Missions1

Mme Régine Janel-Bintz exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

Le sirrecteur d'unité



DEC233581DR10

Décision portant désignation de Mme Françoise Hoegy aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Guy Zuber, directeur de l'unité UMR7242;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources radioactives non scellées » délivré à Mme Françoise Hoegy le 17/11/2020 par l'APAVE ALSACIENNE;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

Mme Françoise Hoegy, Ingénieure d'étude, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC), à compter du 01/01/2023 jusqu'au 17/06/2025.

Article 2: Missions1

Mme Françoise Hoegy exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le président de l'université de Strasbourg

e directeur d'unité



DEC233567DR10

Décision portant nomination de Mme Najat Hanini aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Guy Zuber, directeur de l'unité UMR7242 ;

Considérant que Mme Najat Hanini a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 14 au 16 mai 2013 et du 11 au 13 juin 2013.

DECIDE:

Article 1er: Mme Najat Hanini, Technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC), à compter du 01/01/2023.

Mme Najat Hanini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Najat Hanini, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

t e président de d'université de sylasbourg



DEC233563DR10

Décision portant nomination de Mme Véronique Gasser aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Guy Zuber, directeur de l'unité UMR7242;

Considérant que Mme Véronique Gasser a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 14 au 16 mai 2013 et du 11 au 13 juin 2013.

DECIDE:

Article 1er: Mme Véronique Gasser, Ingénieur d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire (BSC), à compter du 01/01/2023.

Mme Véronique Gasser exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Gasser, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le président de l'université de Strasbourg

Michel DENEKEN



DEC233557DR10

Décision portant désignation de M. Bruno Senger aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Gilles Charvin, directeur de l'unité UMR7156;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources non scellées » délivré à M. Bruno Senger le 29/06/2022 par l'APAVE ;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

M. Bruno Senger, Chargé de recherche hors classe, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie (GMGM), à compter du 01/01/2023 jusqu'au 07/06/2027.

Article 2: Missions¹

M. Bruno Senger exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Le directeur d'unité

Gilles CHARVIN Directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Géraud DE LORME

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN



DEC233553DR10

Décision portant nomination de Mme Cathy Royer aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de Neurochimie.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Pascal Darbon, directeur de l'unité UAR3156;

Considérant que Mme Cathy Royer a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 20 au 22 mai 2008 et du 3 au 5 juin 2008.

DECIDE:

Article 1 er : Mme Cathy Royer, Ingénieure d'étude 1 ère classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de Neurochimie, à compter du 01/01/2023.

Mme Cathy Royer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cathy Royer, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Le directeur de l'unité

Pascal DARBON
Directeur du Centre de Neurochimie

CNRS - UAR 3156

Visa du délégué régional du CNRS



DEC233550DR10

Décision portant nomination de M. Christophe Kern aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de Neurochimie.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Pascal Darbon, directeur de l'unité UAR3156;

Considérant que M. Christophe Kern a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 18 au 20 mai 2010 et du 8 au 10 juin 2010.

DECIDE:

Article 1er: M. Christophe Kern, Ingénieur d'étude hors classe, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3156 intitulée Centre de Neurochimie, à compter du 01/01/2023.

M. Christophe Kern exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Kern, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

Le directeur de l'unité

Pasçal DARBON
Directeur du Centre de Neurochimie
CNRS - IJAR 3156

Visa du délégué régional du CNRS





DEC222996DR11

Décision portant fin de fonction M. Julien Perard aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR5075 intitulée IBS et UMR5819 intitulée Symmes

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC172876DR11 en date du 05/07/2017 nommant M. Julien Perard, aux fonctions de conseiller en radioprotection à compter du 05/07/2017 ;

DECIDE:

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de conseiller en radioprotection exercées par M. Julien Perard au sein des unités UMR5075 intitulée IBS et UMR5819 intitulée Symmes à compter du 05/07/2022.

Article 2: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 16/12/2022

Le directeur d'unité UMR5075 IBS M. Winfried Weissenhorn

Pr Winfried WEISSENHORN

Directour Institut de Biologie Structurale

La directrice d'unité UMR5819 Symmes Mme. Pascale Delangle

Pascale DELANGLE

Directrice d'Unité SyMMES - UMR5819 SYstèmes Moléculaires et nanoMatériaux pour l'Energie et la Santé (CEA-CNRS-UGA)

Visa du de la déléguée régionale du CNRS Mme Marjorie Fraisse

La Déléguée régionale Marjorie FRAISSE



DEC233344DR11

Décision portant fin de fonction M. Nicolas Brefuel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5269 intitulée G2E Lab

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181799INSIS nommant M. Nourredine HADJ SAID, directeur de l'unité UMR5269 intitulée G2ELab ;

Vu la décision DEC192172DR11 en date du 06/07/2019 nommant M. Nicolas Brefuel aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/07/2019 ;

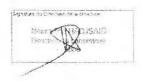
DECIDE:

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Nicolas Brefuel, au sein de l'unité UMR5269 intitulée G2ELab , à compter du 31 / 08 / 2022.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

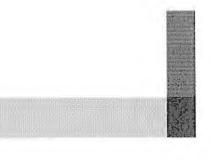
Fait à Grenoble, le 4/01/2023

Le directeur de l'unité M. Nourredine HADJ SAID



Visa de la déléguée régionale du CNRS Mme. Marjorie FRAISSE

Visa des partenaires (si nécessaire)





DEC2022903CNPS

Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE:

Article 1er

M. Stéphane NICOLAS, ingénieur de recherche du CNRS (IR1), ingénieur de prévention au sein du service prévention et de sécurité de la délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques dans le domaine de la plongée subaquatique scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane NICOLAS demeure affecté à la délégation Provence et Corse, 31 chemin Joseph Aiguier, CS 70071 13402 Marseille cedex 09.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 décembre 2022

Le Président-directeur général Antoine Petit

CNRS CNPS

1 place Aristide Briand 92195 Meudon Cedex T. 01 45 07 54 88 www.cnrs.fr





DEC223062DR12

Décision portant désignation de M. Daniel BOYER aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UAR3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 nommant M. Stéphane GAFFET, directeur de l'unité UUR3538 intitulée Laboratoire souterrain à bas bruit (LSBB) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules délivré à M. Daniel BOYER le 06/05/2021 par APAVE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 7 mars 2022.

DECIDE:

Article 1er : Désignation

M. Daniel BOYER, Ingénieur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UAR3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) à compter du 6 mai 2021 jusqu'au 6 mai 2026.

Article 2: Missions¹

M. Daniel BOYER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Fait à Rustrel, le 20 décembre 2022

Le directeur d'unité M. Stéphane GAFFET

Visa de la déléguée régionale du CNRS Mme Aurélie PHILIPPE

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



DEC223000DR12

Décision portant fin de fonction de M. Jean-Paul PAYAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS (PYTHEAS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

 ${\bf Vu}$ l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181575INSU en date du 23 mai 2018 nommant M. Nicolas THOUVEY directeur de l'unité UAR3470 ;

Vu la décision DEC191638DR12 en date du 5 novembre 2019 nommant M. Jean-Paul PAYAN aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE:

Article 1er: Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. [Prénom Nom], au sein de l'unité UAR3470 intitulée Institut PYTHEAS (PYTHEAS), à compter du 31/12/2022.

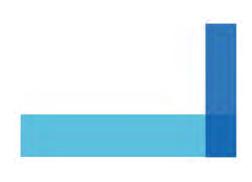
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Saint-Michel l'Observatoire, le 14 décembre 2022

Le directeur de l'unité Nicolas THOUVENY

Visa de la déléguée régionale du CNRS Aurélie PHILIPPE

Visa du Président D'Aix-Marseille Université Eric BERTON





DEC222669DR12

Décision portant fin de fonction de M. Thomas Walter CORNELIUS aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC1711276DGDS du 21 décembre 2017 nommant M. Jean-Luc AUTRAN, directeur de l'UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP) :

Vu la décision DEC212728DR12 en date du 1^{er} septembre 2021 nommant M. Thomas Walter CORNELIUS aux fonctions de conseiller en radioprotection à compter du 1er août 2021 jusqu'au 15 juin 2022 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « industrie » option « sources scellées, rayons X et accélérateurs de particules » délivré à M. Thomas Walter CORNELIUS le 28 juin 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 27/10/2017.

DECIDE:

Article 1er:

Il est mis fin aux fonctions de **conseiller en radioprotection** exercées par M. Thomas Walter CORNELIUS au sein de l'unité UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence (IM2NP) à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 14/12/2022

Le directeur d'unité Jean-Luc AUTRAN

Visa de la déléguée régionale du CNRS Aurélie PHILIPPE Visa du président d'Aix-Marseille Université Eric BERTON





DEC233183DR12

Décision portant nomination de Mme Caroline CAVALLASCA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

 ${\bf Vu}$ l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21/12/2017 nommant M. Marc TABANI, directeur de l'unité UMR7308 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 septembre 2022.

Considérant que Mme Caroline CAVALLASCA a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée l'Inserm PACA et Corse les 10-12/10/22, 7-8/11/22 et 5-6/12/22 à Marseille.

DECIDE:

Article 1er: Mme Caroline CAVALLASCA, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7308 intitulée Centre de Recherche et de Documentation sur l'Océanie (CREDO), à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mme Caroline CAVALLASCA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline CAVALLASCA est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2023

Visa de la déléguée régionale du CNRS Aurélie PHILIPPE Le directeur d'unité Marc TABANI

Visa du Président d'Aix-Marseille Université Eric BERTON





DEC233495DR12

Décision portant fin de fonction de M. Jean-Valère NAUBRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la FR1739 intitulée Fédération de Recherche Sciences Chimiques Marseille

LE DIRECTEUR.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

 ${\bf Vu}$ l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail :

Vu la décision DEC 171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° FR1739 intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille et nommant M. Stéphane VIEL en qualité de directeur ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC180619DR12 en date du 14/02/2018 nommant M. Jean-Valère NAUBRON, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2018 ;

DECIDE:

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Jean-Valère NAUBRON au sein de la FR1739 intitulée Fédération de Recherche Sciences Chimiques Marseille (FSCM), à compter du 01/01/2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 19 janvier 2023

Visa de la déléguée régionale du CNRS Mme Aurélie PHILIPPE Le directeur de l'unité M. Stéphane VIEL

Visa du président d'Aix-Marseille Université M. Éric BERTON



DEC233427INSU

Décision portant nomination de Tamburini Christian aux fonctions de délégué scientifique en institut à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de Arnaud Nicolas, directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers ;

DECIDE:

Article 1er

Tamburini Christian, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers , du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

La quotité consacrée à cette mission est de 30% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers, Tamburini Christian est en charge de la veille institutionnelle sur les projets instrumentaux innovants structurants et stratégiques pour l'institut en gestation dans les unités et IR/IR* «Océan » de l'INSU en lien avec les financements du PIA et de France 2030 mais également ANR et Européens. Il suivra également les développements technologiques innovants applicables au domaine « Océan » et potentiellement transverses aux domaines de l'INSU, notamment ceux réalisés en liens avec les partenaires du domaine des sciences de la mer (Ifremer, IRD, Shom, ...) et les autres instituts. Enfin, Christian TAMBURINI contribuera à la réflexion sur la R&D à la Division Technique de l'INSU. Ces missions seront menées en partenariat étroit avec le DAS DIIRO et son équipe, le DAS en charge du domaine Océan-Atmosphère, le Directeur Adjoint Technique, et la commission spécialisée «Instrumentation Innovante et Transverse », les laboratoires et les OSU de l'institut. De façon globale Christian TAMBURINI contribuera au côté du DAS DIIRO et du DAT à l'animation des échanges transverses au niveau de l'institut, notamment via l'organisation d'ateliers ou séminaires dédiés.

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



Article 3

Tamburini Christian demeure rattaché à l'UMR7294 Institut Méditérranéen d'Océanologie-M.I.O relevant de la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHI

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le défrez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.





DEC233367DR15

Décision portant nomination de Mme Isabelle Moreau, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5797 intitulée Laboratoire de Physique des 2 infinis - Bordeaux (LP2I - Bordeaux).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5797 intitulée Laboratoire de Physique des 2 infinis - Bordeaux (LP2I - Bordeaux), dont le directeur est M. Fabrice Piquemal ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE:

Article 1er

Mme Isabelle Moreau, ingénieure de recherche, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5797 intitulée Laboratoire de Physique des 2 infinis - Bordeaux (LP2I - Bordeaux) à compter du 12 décembre 2022, en remplacement de M. Serge Borderes appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 6 janvier 2023

Pour le président - directeur général et par délégation, Le directeur d'unité Fabrice Piquemal





DEC233405DR15

Décision portant nomination de M. Wilfrid NERI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP).

LA DIRECTRICE.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

 ${f Vu}$ l'instruction INS122942DAJ du 1 er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 nommant Mme Cécile ZAKRI, directrice de l'UMR 5031 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5031¹ du 16/12/2022 ;

Considérant que M. Wilfrid NERI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 26 au 28 septembre 2022 et du 05 au 07 décembre 2022.

DECIDE:

Article 1er : M. Wilfrid NERI, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5031 intitulée Centre de Recherche Paul Pascal (CRPP), à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. Wilfrid NERI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Wilfrid NERI, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 9 janvier 2023

La directrice de l'unité

Cécile ZAKRI

Dean LEWIS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)



DEC213607INSHS

Décision modificative n°4 portant nomination des membres nommés du comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet ».

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n° DEC200907DAJ du 27 mars 2020, portant délégation de signature à Monsieur François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales (InSHS);

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet ;

DECIDE:

Article 1er

Conformément à l'article 1er de la décision n° 31/90 du 9 février 1990 susvisée, l'unité propre de service (UPS) n°2776 intitulée « Pouchet » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance (COS), dont la composition est la suivante :

1°) Membres de droit :

- la directrice de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ou son représentant;
- le délégué régional lle-de-France Meudon, ou son représentant.

2°) Membres nommés par le Président :

- en qualité de représentants des utilisateurs de l'unité de service :
 - o la directrice de l'UMR 7217, Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) ou son représentant ;
 - o le directeur de l'UMR 8598, Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) ou son représentant ;
 - o la directrice de l'UMR 7023, Structures Formelles du Langage (SFL) ou son représentant.
- en qualité de personnalités extérieures :
 - Madame Béatrice SIMPSON, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

CNRS
Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

- 3°) Membre représentant la section concernée du Comité national de la recherche scientifique :
 - Est nommée, pour la durée de son mandat, en qualité de représentante de la section 40 du Comité national de la recherche scientifique : Madame Marlène HELIAS-BARON.
- 4°) La directrice de l'UPS 2776 ainsi que deux membres élus pour quatre ans par le conseil de laboratoire de l'unité propre de service :
 - Madame ESLINE-ACCETTELLA, en sa qualité de directrice de l'UPS2776;
 - Monsieur Jacques GIUSIANO, assistant maintenance et travaux;
 - Madame Barbara VIN, chargée des affaires générales.

La directrice de l'UPS 2776 ainsi que les deux membres élus assistent aux séances du COS avec voix consultative.

Article 2

Madame Béatrice SIMPSON, directrice adjointe administrative de l'Institut National des Sciences Humaines et Sociales, est nommée aux fonctions de présidente du comité d'orientation et de surveillance, pour la durée du mandat de l'UPS 2276.

La présidente du COS peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont elle juge la présence utile.

Article 3

Le COS exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Son fonctionnement est régi par les articles 6 à 8 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 🤈 9

2 9 NOV. 2021

Pour le président-directeur général et par délégation La directrice de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales

Marie Gaille



DEC222879INSHS

Décision portant nomination de Mme Bigg Charlotte aux fonctions de déléguée scientifique en institut.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Marie Gaille, directrice :

DECIDE:

Article 1er

Mme Bigg Charlotte, directrice de recherche 2ème classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'institut des sciences humaines et sociales, du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2024.

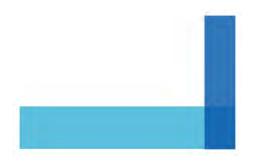
La quotité consacrée à cette mission est de 25 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique auprès de l'institut des sciences humaines et sociales, Mme Bigg Charlotte est en charge –en tant que commissaire scientifique dans le cadre de la rénovation du Palais de la découverte des missions suivantes :

CNRS

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16 T. 01 44 96 40 00 www.cnrs.fr



Contribuer à l'élaboration du programme en participant notamment à des réunio୩୫୮ଅଞ୍ଜ ^{23/p.81} travail avec l'équipe ;
Explorer les sujets à traiter, suggérer des contenus et conseiller l'équipe sur les choix à opérer afin d'identifier les contenus à présenter et hiérarchiser les différentes propositions ;
Mettre à disposition de l'équipe les ressources pertinentes en sa possession : bibliographie, contacts et mises en relations avec ses confrères scientifiques ;
Être consultée sur certains thèmes des médiations scientifiques proposés à la réouverture du Palais en 2025 ;
Valider les éléments du programme muséographique auxquels elle a contribué, avant que celui-ci ne soit soumis à la validation de la présidence et au Comité scientifique du Palais de la découverte, présidé par Antoine Petit, président du CNRS ;
Être sollicitée ponctuellement pour la relecture et la validation de divers textes (propos et synopsis des éléments d'exposition pour les cahiers des charges, textes finaux) et, le cas échéant, pour la mise en œuvre de documents de communication (éditions papier, web, conférences) et/ou pour intervenir dans des médias le cas échéant lors de l'ouverture du Palais

Article 3

Mme Bigg Charlotte demeure rattachée à l'UMR8560 - Centre Alexandre Koyre/ Histoire des sciences et des techniques - CAMPUS CONDORCET - Bat EHESS - 2 Cours des Humanités - 93322 - AUBERVILLIERS CEDEX relevant de la délégation **Paris Centre (DR02).**

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 19/12/2022

délégation

Pour le Président-directeur général et par

Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC222837INSHS

Décision portant nomination de Mme Sayn Isabelle aux fonctions de déléguée scientifique en institut.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Mme Gaille

DECIDE:

Article 1er

Mme Sayn Isabelle, directrice de recherche de 2ème classe est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1er semptembre 2022 au 1er septembre 2024.

La quotité consacrée à cette mission est de 50 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences humaines et sociales, Mme Sayn Isabelle est en charge des missions suivantes :

Elle apportera son expertise scientifique et participera aux réflexions stratégiques du GIP, à sa politique de valorisation des travaux soutenus par l'IERDJ et à la consolidation de cette structure nouvelle.

CNRS

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16 T. 01 44 96 40 00 www.cnrs.fr



Elle sera également force de proposition pour identifier et impulser les modalités de parterant les plus efficaces avec le CNRS, les universités et tout organisme de recherche en France et à l'étranger.

Elle sera spécifiquement responsable de l'animation de l'équipe de suivi scientifique de l'IERDJ, qu'il s'agisse de préparer les appels à projets de recherche, d'organiser la sélection des projets présentés, de piloter le suivi des recherches en cours ou d'évaluer les résultats.

Membre de l'équipe de direction de l'IERDJ, elle participera à la définition de la programmation scientifique et du programme de travail soumis aux instances de gouvernance, ainsi qu'à la conduite générale du GIP et particulièrement les relations avec ses membres.

Article 3

Mme Sayn Isabelle demeure rattachée à l'UMR5283 - Centre Max Weber - 14 avenue Berthelot - 69363 Lyon cedex 07 relevant de la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22/12/2022

délégation

Pour le Président-directeur général et par

Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



DEC222914INSHS

Décision portant nomination de Mme Christine Lamberts aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

 ${\bf Vu}$ le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Mme Christine Lamberts, ingénieure d'études hors classe au CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ses missions sont les suivantes : Mettre à jour l'état des lieux des forces SHS en identifiant les laboratoires phares pour chaque thématique, les chercheurs, les recherches, les principaux organismes partenaires ainsi que les différents réseaux (GIS, GDR, IRN) d'animation des communautés et suivre la façon dont ils accomplissent cette mission (dans ses dimensions d'interdisciplinarité) ; concevoir les modalités de construction d'une veille sur les sujets en jeu.

Pour l'exercice de ces missions, Mme Christine Lamberts demeure affectée à UMR6590 « Espaces et Sociétés » (ESO) - Chemin de la Censive du Tertre - BP 81227- 44312 NANTES CEDEX 3.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 Madame Christine Lamberts percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et pays de Loire (DR17).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

CNRS
Délégation Paris Michel Ange
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr



Fait à Paris, le 13/12/2022 Le Président-directeur général Antoine Petit



DEC223084INS2I

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe JOUFFRAIS, directeur, et nomination de Mme Caroline CHAUX-MOULIN aux fonctions de directrice par intérim de l'international research laboratory IRL2955 intitulé Image and Pervasive Access Lab (IPAL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories et nomination de M. Christophe JOUFFRAIS aux fonctions de directeur de l'international research laboratory IRL2955 intitulé Image and Pervasive Access Lab (IPAL) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE:

Article 1er

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'international research laboratory IRL2955 intitulé Image and Pervasive Access Lab (IPAL), à compter du 21 novembre 2022.
- II. A compter de cette même date et jusqu'au 31 août 2023, Mme Caroline CHAUX-MOULIN, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'international research laboratory susmentionné.

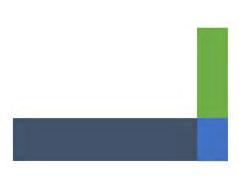
Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2023

Le président - directeur général Antoine Petit







DEC233795DR17

Décision portant nomination de M. Jean-Baptiste PRESSAC, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UAR3554 intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3554 intitulée Centre de Recherche Bretonne et Celtique - Documentation, dont le directeur est M. Yves COATIVY :

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE:

Article 1er

M. Jean-Baptiste PRESSAC, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UAR3554 à compter du 09/02/2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 13 février 2023

Pour le président - directeur général et par délégation, Le directeur d'unité Yves COATIVY





DEC233758DR17

Décision portant nomination de M. Gilles BIVIC, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne-Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Marc OUINCAMPOIX ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE:

Article 1er

M. Gilles BIVIC, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6205 à compter du 06/02/2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 6 février 2023

Pour le président - directeur général et par délégation, Le directeur d'unité Marc QUINCAMPOIX





DEC221831DR17

Décision portant nomination de M. Ronald JAHKE aux fonctions de Conseiller en Radioprotection (CRP) de l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des Technologies Associées (SUBATECH)

LE DIRECTEUR.

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), dont le directeur est M. Gines MARTINEZ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie options « sources radioactives scellées » et « sources radioactives non scellées » délivré à M. Ronald JAHKE le 25/04/2022 par l'Université de Caen Normandie (IMOGERE) ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT de la délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS du 02/12/21;

DECIDE:

Article 1er : Désignation

M. Ronald JAHKE, ingénieur d'études, est désigné conseiller en radioprotection pour une durée de 5 ans jusqu'au 27/09/2027.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire
Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX
T. 02 99 28 68 68
www.dr17.cnrs.fr



Article 2: Missions

M. Ronald JAHKE exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 23/02/2023

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le directeur de l'unité

Gabrielle INGUSCIO

Gines MARTINEZ

Visa de la présidente de Nantes Université

Visa du directeur de l'IMT Atlantique

Carine BERNAULT

Christophe LEROUGE

ANNEXE: lettre de mission

<u>Déléguant</u>: Ginès MARTINEZ – Directeur de l'UMR6457

<u>Délégataire</u>: Ronald JAHKE – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et conseiller M. Gines MARTINEZ, directeur l'UMR6457 dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- L'étude et le suivi des activités aux postes de travail;
- Le suivi des utilisateurs ;
- L'information et la formation à la Radioprotection ;
- La gestion et le suivi des sources ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;
- Les relations avec l'ANDRA;
- La mission opérationnelle de gestion des déchets ;

Dans ce cadre :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de l'UMR6457 font l'objet d'une déclaration ou autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN);
- Vous devez être informé de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels.
 A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures;
- Vous êtes associé à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement;
- Vous êtes associé aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité de l'unité ou à défaut au conseil d'unité pour les aspects qui vous concerne;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associé à l'élaboration du document unique.

Moyens:

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 90% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.



DEC221816DR17

Décision portant nomination de M. Ronald JAHKE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Mixte de Recherche l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des Technologies Associées (SUBATECH)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique:

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 approuvant la prolongation d'un an de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), dont le directeur est M. Gines MARTINEZ ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07/12/2021 ;

Considérant que M. Ronald JAHKE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Nantes du 13 au 15 octobre et du 15 au 17 novembre 2021 à Nantes.

DECIDE:

Article 1er : M. Ronald JAHKE, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Mixte de Recherche l'UMR6457 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et des Technologies Associées (SUBATECH) à compter du 01/01/2022.

M. Ronald JAHKE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ronald JAHKE, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Fait à Nantes, le 23/02/2023

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

Visa de la président de Nantes Université **Gines MARTINEZ**

Visa du directeur de l'IMT Atlantique

Carine BERNAULT

Christophe LEROUGE



DEC233537DAJ

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC220185DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription IIe-de-France Villejuif (DR01) ;

Vu la décision n° DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04);

Vu la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;

Vu la décision n° DEC220189DAJ portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la décision n° DEC220190DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) ;

Vu la décision n° DEC220191DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;

Vu la décision n° DEC220193DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Marjorie Fraisse, déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) ;

Vu la décision n° DEC220194DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision n° DEC220195DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) ;

Vu la décision n° DEC220197DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision n° DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire (DR17) ;

Vu la décision n° DEC220200DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Hauts-de-France (DR18) ;

Vu la décision n° DEC220202DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Clara Herer, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC222189DAJ du 26 septembre 2022 portant délégation de signature à M. Jocelyn Méré, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14)

Vu la décision n° DEC222638DAJ du 7 novembre 2022 portant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02) ;

Vu la décision n° DEC222920DAJ du 16 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;

Vu la décision n° DEC222934DAJ du 2 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie,

DECIDE:

Article 1er. - Après le dernier tiret du 1.3 intitulé « Relations avec les partenaires » de l'article 1 er des décisions nos DEC220185DAJ, DEC220187DAJ, DEC220188DAJ, DEC220189DAJ, DEC220190DAJ, DEC220191DAJ, DEC220193DAJ, DEC220194DAJ, DEC220195DAJ, DEC220197DAJ, DEC220199DAJ, DEC220200DAJ, DEC220202DAJ, DEC222189DAJ, DEC222638DAJ, DEC222920DAJ et DEC222934DAJ susvisées, il est ajouté un tiret ainsi rédigé :

« - les accords de consortium issus des appels à projets « Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence » (SFRI), « Intégration et développement des IdEx et des ISITE » (IDéES), « Excellences sous toutes ses formes » (ExcellencES), « Pôles Universitaires d'Innovation » (PUI) et « Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » (ASDESR). »

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC233623DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mehrdad Vahabi, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS; **Vu** la décision DEC210868DAJ du 3 mars 2021 nommant Madame Marie-Hélène Papillon déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter 15 mars 2021;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de l'Université Paris Nord » (CEPN), dont le directeur est Monsieur Mehrdad Vahabi :

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Mehrdad Vahabi, directeur de l'UMR7234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux

marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mehrdad Vahabi, délégation de signature est donnée à Madame Corinne Gauthier, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC212947DR01 du 01 juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} octobre 2022

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC233675DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique MEDA, directrice de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO, dont la directrice est Mme Dominique MEDA:

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Dominique MEDA, directrice de l' UMR7170, à l'effet de signer au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique MEDA, délégation de signature est donnée à Mme Véronique PUELLE(AI), secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC222337DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional,

Christophe GIRAUD





DEC233700DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Christine ANDRAUD, directrice de l'unité UAR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UAR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités mixtes de service (UMS) en Unités d'appui et de recherche (UAR)

Vu la décision DEC222042 du 26 juillet 2022 portant nomination de Mme Christine ANDRAUD aux fonctions de directrice de l'UMR3224 à compter du 1er septembre 2022

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine ANDRAUD, directrice de l'UAR3224, à l'effet de signer au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine ANDRAUD, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Angélique LANGUILLE (IR1), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC222243DR02 du 15 décembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional,

Christophe GIRAUD





DEC233674DR02

Décision portant délégation de signature à M. Pierre TALLET, directeur de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, dont le directeur est M. Pierre TALLET;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Pierre TALLET, directeur de l' UMR8167, à l'effet de signer au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TALLET, délégation de signature est donnée à M. Vincent DEROCHE (PR), M. Jean-Pierre VAN STAEVEL (PR), Mme Alessia GUARDASOLE (DR), M. Sébastien MORLET (MC), M. Jérôme ROHMER (CR), Mme Marie-Véronique DIAMANT (AI), responsable administrative et Mme Carole EVENO (TCS), gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC222309DR02 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional,

Christophe GIRAUD





DEC223101DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Nicolas PERRIN*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL.

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription IIe-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC222964INSMI du 22 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Nicolas PERRIN aux fonctions de directeur de l'unité UMR7640 :

DÉCIDE:

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas PERRIN, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
 - 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 - 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas PERRIN, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice FIXOIS, attachée d'administration, Monsieur Charles FAVRE, directeur de recherche, et Monsieur Stéphane BIJAKOWSKI, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC210222DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2023

Le délégué régional Benoît FORÊT





DEC233350DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Alain ABERGEL*, directeur de l'unité *UAR2033* intitulée *Observatoire des sciences de l'univers de l'Université Paris-Saclay - UAR*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux :

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription lle-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC223086DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'unité UAR2033, intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'Université Paris-Saclay - UAR », dont le directeur est Monsieur Alain ABERGEL ;

DÉCIDE:

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Alain ABERGEL, directeur de l'unité UAR2033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
 - 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 - 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 31 janvier 2023

Le délégué régional Benoît FORÊT





DEC223102DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7640 intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC222964INSMI du 22 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Nicolas PERRIN aux fonctions de directeur de l'unité UMR7640 ;

DÉCIDE:

Article 1

Délégation est donnée à Madame Béatrice FIXOIS, attachée d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice FIXOIS, délégation est donnée à Monsieur Charles FAVRE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice FIXOIS et de Monsieur Charles FAVRE, délégation est donnée à Monsieur Stéphane BIJAKOWSKI, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi gu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1er janvier 2023

Le directeur d'unité Monsieur Nicolas PERRIN





DEC233371DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8071 intitulée Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC193202INSMI du 20 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8071, intitulée « Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry » ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane MENOZZI aux fonctions de directeur de l'unité UMR8071 ;

DÉCIDE:

Article 1

Délégation est donnée à Madame Lucilla CORRIAS, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Evry, le 2 janvier 2023

Le directeur d'unité Monsieur Stéphane MENOZZI





DEC233370DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stéphane MENOZZI*, directeur de l'unité *UMR8071* intitulée *Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL.

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

 ${
m Vu}$ la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC193202INSMI du 20 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8071, intitulée « Laboratoire de mathématiques et modélisation d'Evry » ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane MENOZZI aux fonctions de directeur de l'unité UMR8071 :

DÉCIDE:

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane MENOZZI, directeur de l'unité UMR8071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
 - 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 - 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane MENOZZI, délégation de signature est donnée à Madame Lucilla CORRIAS, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC222154DR04 du 01/09/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 janvier 2023

Le délégué régional Benoît FORÊT





DEC233357DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3685, intitulée « Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie » ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de Madame Martine MAYNE-LHERMITE aux fonctions de directrice de l'unité UMR3685 ;

DÉCIDE:

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DILLMANN, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 janvier 2023

La directrice d'unité Madame Martine MAYNE-LHERMITE





DEC233356DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Martine MAYNE-LHERMITE*, directrice de l'unité *UMR3685* intitulée *Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie*,

par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3685, intitulée « Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie » ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de Madame Martine MAYNE-LHERMITE aux fonctions de directrice de l'unité UMR3685 :

DÉCIDE:

Article 1

Délégation est donnée à Madame Martine MAYNE-LHERMITE, directrice de l'unité UMR3685, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
 - 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 - 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine MAYNE-LHERMITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DILLMANN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC221950DR04 du 25/07/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 janvier 2023

Le délégué régional Benoît FORÊT





DEC233639DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de déléguée régionale Ile-de-France Meudon (DR05) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu la promesse de vente signée entre le CNRS et la société GRTgaz et le projet d'acte de vente portant sur un terrain situé au lieu-dit « Chemin de Panurge » à Meudon (Hauts-de-Seine),

DECIDE:

Article 1er. – Délégation est donnée à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale Ile-de-France Meudon, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente à la société GRTgaz d'un terrain d'une superficie de 411 m² sur la parcelle cadastrée section AH numéro 38 située sur la commune de Meudon (Hauts-de-Seine) au lieu-dit « Chemin de Panurge », dont le prix est fixé à 160 000 euros.

Article 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris. le 06 février 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC233749DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213775DGDS du 20 décembre 2021 portant prorogation de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

Vu la décision DEC233521INSMI du 27 janvier 2023 portant nomination de M. Alexei LOZINSKI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Pascaline SAIRE AI et responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Besançon, le 1er février 2023

Le directeur d'unité Alexei LOZINSKI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC233748DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alexei LOZINSKI directeur par intérim de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC213775DGDS du 20 décembre 2021 portant prorogation de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

Vu la décision DEC233521INSMI du 27 janvier 2023 portant nomination de M. Alexei LOZINSKI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Alexei LOZINSKI directeur par intérim de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités

publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexei LOZINSKI, délégation de signature est donnée à Mme Pascaline SAIRE, Al et responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC213119DR06 du 2 aout 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1er février 2023

La Déléguée Régionale Edwige HELMER-LAURENT

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.









DEC233569DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle SIMON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine dont le directeur est M. Nicolas BRUCKER;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle SIMON, MCF et directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

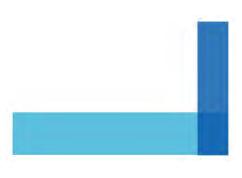
Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 2 janvier 2023

Le directeur d'unité Nicolas BRUCKER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique





DEC233568DR06

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL)dont le directeur est M. Nicolas BRUCKER ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BRUCKER, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle SIMON, MCF et directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC221872DR06 du 21 avril 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy le 2 janvier 2023

La Déléguée Régionale Edwige HELMER-LAURENT



BO Févr. 2023 / p.125



DEC233359DR07

Décision portant délégation de signature à M. Simone BERTOLI, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement international, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement international, dont le directeur est Simone BERTOLI ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Simone BERTOLI, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simone BERTOLI, délégation de signature est donnée à M. Michaël GOUJON, directeur adjoint et à M. Johan GUIOT, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC220949DR07 du 16 février 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2023, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 6 janvier 2023

Le délégué régional Laurent BARBIERI

BO Févr. 2023 / p.127



DEC233530DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle VULLIET, directrice de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280, intitulée Institut de Sciences Analytiques ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 02 janvier 2023 portant nomination à Madame Emmanuelle VULLIET aux fonctions de directrice de l'unité UMR5280 intitulé Institut des Sciences Analytiques ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle VULLIET, directrice de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

CNRS
Délégation Rhône Auvergne
2, avenue Albert Einstein
BP 61335
T. 04 72 44 56 00
www.dr7.cnrs.fr

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle VULLIET, délégation de signature est donnée à M. Vincent DUGAS, directeur adjoint, et à Mme Valerie FROMENTEZE, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC222056DR07 du 28 juillet 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er janvier 2023, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 janvier 2023

Le délégué régional Laurent BARBIERI



DEC233607DR10

Décision portant délégation de signature à M. Gautier SCHRODJ, M. Benoit HANSER et Mme Dalila IDIRI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M), dont le directeur est M. Vincent ROUCOULES ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gautier SCHRODJ, Ingénieur d'étude, M. Benoit HANSER, Ingénieur d'étude et Mme Dalila IDIRI, Assistante Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 18 janvier 2023

Pr. Vincent ROUCOULES - Directeur Institut de Science des Matériaux de Mulhouse UMR7361 CNRS UHA

> Le directeur d'unité Vincent ROUCOULES

¹ Pour mémoire, le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC233866DR10

Décision portant délégation de signature à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021 intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7021, intitulée Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies (LBP) dont le directeur est M. Yves MELY;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Yves MELY, directeur de l'unité UMR7021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY, délégation de signature est donnée à M. Pascal DIDIER, Professeur, et à Mme Ingrid BARTHEL, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article1er.

Article 3

La décision n° DEC213524DR10 du 15 novembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 1 7 FEV. 2023





DEC233865DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, directeur de l'unité FR2010 intitulée Fédération de Chimie « le Bel », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7177, intitulée Fédération de Chimie « le Bel », dont le directeur est M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, directeur de l'unité FR2010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, délégation de signature est donnée à M. Dominique ARMSPACH, Professeur, M. Lionel ALLOUCHE, Ingénieur de recherche, et à Mme Agnès REIFFSTECK, Technicienne, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article1er.

Article 3

La décision n° DEC183130DR10 du 7 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 1 7 FEV. 2023





DEC233863DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine COURTIN, directrice de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7178, intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), dont la directrice est Mme Sandrine COURTIN;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sandrine COURTIN, directrice de l'unité UMR7178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine COURTIN, délégation de signature est donnée à M. Jean SCHIHIN, Ingénieur de recherche, à M. Nicolas OLLIVIER-HENRY, Ingénieur de recherche, à M. Eric MARCHIONI, Professeur, à M. Jeremy ANDREA, Chargé de recherche, à M. Jérôme PANSANEL, Ingénieur de recherche, à Mme Nadine REINBOLD, Assistante ingénieur, dans la limite de 4 000 € HT maximum, à M. Mickael PUERTO, Assistant ingénieur, dans la limite de 4 000 € HT maximum, à Mme Fabienne HAMEL, Assistante ingénieur, dans la limite de 4 000 € HT maximum, et à Mme Alessia ROMAGNOLI, Assistante ingénieure, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233660DR10 du 23 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 17 FEV. 2023





DEC233822DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7200, intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) dont le directeur est M. Didier ROGNAN;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Didier ROGNAN, directeur de l'unité UMR7200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier ROGNAN, délégation de signature est donnée à M. Dominique BONNET, Directeur de recherche, Mme Michaela GULEA, Directrice de recherche, et à M. David PALMIS, Assistant ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article1er.

Article 3

La décision n° DEC200235DR10 du 24 janvier 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 13

1 3 FEV. 2023

Le délégué régional Géraud DELORME



DEC233739DR10

Décision portant délégation de signature à M. Renaud TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR7063 intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7063, intitulée Institut Terre et Environnement de Strasbourg (ITES) dont le directeur est M. Renaud TOUSSAINT;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Renaud TOUSSAINT, directeur de l'unité UMR7063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud TOUSSAINT, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Désirée SCHMITT, Professeur, à Mme Séverine ROSAT, Chargée de recherche, à M. Sylvain WEILL, Maître de conférences, et à Mme Binta MESMACQUE, Ingénieure d'étude, dans la limite de 40 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article1er.

Article 3

La décision n° DEC210290DR10 du 13 janvier 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

0 3 FEV. 2023

Le délégué régional Géraud DELORME



DEC233721DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique CIOCCA et à M. Christian MEIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron, dont la directrice est Mme Sophie REIBEL-FOISSET;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Dominique CIOCCA, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée1.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CIOCCA, délégation est donnée à M. Christian MEIER, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 1er février 2023

La directrice d'unité Sophie REIBEL-FOISSET

Foisset

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC233720DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL-FOISSET, directrice de l'unité UAR3415 intitulée Chronobiotron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délègué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UAR3415, intitulée Chronobiotron, dont la directrice est Mme Sophie REIBEL-FOISSET;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sophie REIBEL-FOISSET, directrice de l'unité UAR3415, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- I. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL-FOISSET, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CIOCCA, Ingénieure de recherche, et à M. Christian MEIER, Technicien, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1 er.

Article 3

La décision n° DEC221084DR10 du 8 mars 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 0 1 FEV. 2023

Le délégué régional Géraud DELORME



DEC233598DR10

Décision portant délégation de signature à M. Rodolfo JALABERT, Mme Stéphanie TRAN-VIX et Mme Angélique LOBNER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS), dont le directeur est M. Pierre RABU;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Rodolfo JALABERT, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolfo JALABERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie TRAN-VIX, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolfo JALABERT et de Mme Stéphanie TRAN-VIX, délégation est donnée à Mme Angélique LOBNER, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 18 janvier 2023

Le directeur d'unité Pierre RABU

¹ Pour mémoire, le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DEC233867DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme BEAUCHEZ, directeur de l'unité UMR7069 intitulée Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité UMR7069, intitulée Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS) dont le directeur est M. Jérôme BEAUCHEZ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérôme BEAUCHEZ, directeur de l'unité UMR7069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme BEAUCHEZ, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel DROIT, Professeur, à Mme Anaïk PIAN, Professeur, à Mme Cathy BLANC-REIBEL, Ingénieure d'étude, dans la limite de 4 000 € HT maximum, et à Mme Fatiha BOUAZZIZ, Technicienne, dans la limite de 2 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article1er.

Article 3

La décision n° DEC220662DR10 du 31 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 17 FEV. 2023





DEC233702DR12

Décision portant délégation de signature à M. Julien DUBOULOZ, directeur de l'unité UAR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherches sur l'architecture antique, dont le directeur est François QUANTIN;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités de service et de recherche (USR) en Unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prolongation de l'unité UAR3155 Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), et portant nomination **de M. Julien DUBOULOZ** en tant que directeur à compter du 1er janvier 2023 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M.Julien DUBOULOZ, directeur de l'unité UAR3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Julien DUBOULOZ**, délégation de signature est donnée à **M. Alain BADIE**, IRHC et **Mme Corinne RENCUREL-ANGELINI**, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220354DR12 du 1er janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2023

La déléguée régionale, Aurélie PHILIPPE





DEC233650DR12

Décision portant délégation de signature à M. Julien FAVIER, directeur de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7340, intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres, dont le directeur est Pierre SAGAUT ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prolongation de l'unité **UMR7340** Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) et portant nomination de **M. Julien FAVIER** en tant que directeur à compter du 1er janvier 2023.

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Julien FAVIER**, directeur de l'unité **UMR7340**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien FAVIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Henry FERRASSE, professeur, et à Mme Sophie BAUDIN, lE aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC220062DR12 du 1er janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2023

La déléguée régionale, Aurélie PHILIPPE





DEC233542DR12

Décision portant délégation de signature à M. Samuel BOISSIER, directeur par intérim de l'unité UMR7326 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7326, intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, dont le directeur est Jean-Luc BEUZIT ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prolongation de l'unité UMR7326 Laboratoire d'Astronomie de Marseille (LAM) et portant nomination de M. Samuel BOISSIER en tant que directeur par intérim à compter du 1er janvier 2023.

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M.Samuel BOISSIER, directeur par intérim de l'unité UMR7326, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Samuel BOISSIER**, délégation de signature est donnée à **Mme Nataly GARCIA MANZONE**, IR2, **M. Laurent JORDA**, Astronome adjoint, **M. Eric PRIETO**, IRHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et **M. Fabrice JAUBERT**, Al, uniquement pour la certification du service fait.

Article 3

La décision n° DEC220056DR12 du 1er janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2023

La déléguée régionale, Aurélie PHILIPPE





DEC233559DR12

Décision portant délégation de signature à M. Charles BORDENAVE, directeur par intérim de l'unité FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, (FRUMAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2291, intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, dont la directrice est Anne PICHON;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité FR2291 Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille (FRUMAM), et portant nomination de M. Charles BORDENAVE en tant que directeur par intérim à compter du 1er janvier 2023 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Charles BORDENAVE**, directeur par intérim de l'unité **FR2291**, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Charles BORDENAVE**, délégation de signature est donnée à **Mme Zoubida HASSAINE**, Al, pour la certification du service fait uniquement.

Article 3

La décision n° DEC220128DR12 du 1er janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2023

La déléguée régionale, Aurélie PHILIPPE





DEC233646DR13

Décision portant **délégation de signature à Mme Anne DEBANT**, directrice de l'unité **UAR5261** intitulée **Biologie route de Mende** par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC213346INSB du 04 novembre 2021, approuvant la création de l'unité UAR5261 intitulée Biologie route de Mende, dont la directrice est Mme Anne DEBANT.

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Anne DEBANT**, directrice de l'unité UAR5261 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DEBANT, délégation de signature est donnée à **Mme Lina BOITIER Secrétaire Générale**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision **n° DEC222634DR13** du **9 novembre 2022** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire **est abrogée**

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 23 janvier 2023

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE





DEC233783DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Georges LUTFALLA**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité **UMR5294** intitulée **Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI)**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023, portant création de l'unité mixte de recherche UMR5294 intitulée Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI), dont le directeur est M. Georges LUTFALLA

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Rachel CERDAN** Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Rachel CERDAN**, délégation est donnée à **Mme Maryse LEBRUN**, responsable d'équipe, DR INSERM aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Maryse LEBRUN**, la délégation est donnée à **Mme Christine BOUSQUET IEHC** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 févier 2023

Le directeur de l'Unité

Georges LUTFALLA



DEC233433DR13

Décision portant délégation de signature à M. Matteo BONAZZI, directeur de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC223042INSB du 2 janvier 2023, portant nomination de M. Matteo BONAZZI directeur et Mme Nathalie CHAZAL directrice adjointe de l'unité UMR9904;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Matteo BONAZZI**, directeur de l'unité UMR9004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Matteo BONAZZI**, délégation de signature est donnée à **Mme. Nathalie CHAZAL**, Directrice Adjointe - PRU, et à **M. Pierre DIAMANTE**, Administrateur-IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC212888DR13** du **19 Aout 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 janvier 2023

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE





DEC233784DR13

Décision portant délégation de signature à M. Matteo BONAZZI, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC223042INSB du 2 janvier 2023, portant nomination de M. Matteo BONAZZI directeur et Mme Nathalie CHAZAL directrice adjointe de l'unité UMR9904;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **Mme Nathalie CHAZAL**, Directrice Adjointe - PRU, à l'effet de signer au nom du directeur de l'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nathalie CHAZAL**, délégation est donnée à M. **Pierre DIAMANTE**, Administrateur-IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 févier 2023

Le directeur de l'Unité

Matteo BONAZZI



DEC222526DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe VALET, directeur de l'unité UMR5070, intitulée RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5070, intitulée RESTORE, dont le directeur est M. Philippe VALET;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe VALET, directeur de l'unité UMR5070, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VALET, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice COUSIN-DELARUE, directrice adjointe, Mme Camille LAFARGUE, secrétaire générale, M. Jacques ROUQUETTE, responsable CERT, Mme Coralie SENGENES, responsable EQ1, Mme Agnès COSTE, responsable EQ2, M. Cédric DRAY, responsable EQ3, M. Louis CASTEILLA, responsable EQ4, Mme Ingrid BAREILLE, gestionnaire, Mme Zoely RAKOTOMANGA-RAJAONAH, gestionnaire, Mme Gwénaëlle GUERIN, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC212447DR14 du 8 juillet 2021, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022

Le délégué régional Jocelyn MÉRÉ





DEC233671DR14

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël JEANSON, à Mme Alix GABRIELLI, à Mme Céline ROZIER, à Mme Françoise PONS et à Mme Christine BAILLAT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5169 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition Animale (CRCA) dont la directrice est Mme Claire RAMPON ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Raphaël JEANSON, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël JEANSON, délégation est donnée à à Mme Alix GABRIELLI, responsable financière,, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël JEANSON, de Mme Alix GABRIELLI, délégation est donnée à Mme Céline ROZIER secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël JEANSON, de Mme Alix GABRIELLI, de Mme Céline ROZIER délégation est donnée à Mme Françoise PONS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël JEANSON, de Mme Alix GABRIELLI, de Mme Céline ROZIER, de Mme Françoise PONS, délégation est donnée à Mme Christine BAILLAT, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur/trice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2022



Le directeur d'unité Claire RAMPON



DEC233665DR14

Décision portant délégation de signature à M. Richard VINCENDEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3414, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC223086DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, dont la directrice est Mme Cécile FABRE ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Richard VINCENDEAU, chargé de gestion administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS,

Fait à Toulouse, le 2 janvier 2023

Le directeur d'unité Cécile FABRE





DEC233664DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FABRE directrice de l'unité UAR3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse (MSHS-T), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision DEC223086DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3414 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse, dont la directrice est Mme Cécile FABRE à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Cécile FABRE, directrice de l'unité UAR3414 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité. les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;



- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FABRE, délégation de signature est donnée à M. Richard VINCENDEAU, chargé de gestion administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC222513DR14 du 3 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 janvier 2023

Le délégué régional Jocelyn MÉRÉ





DEC223136DR17

Décision portant délégation de signature à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes (ISCR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes, dont le directeur est M. Marc Fourmigué ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Marc Fourmigué, directeur de l'unité UMR6226, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Fourmigué, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Guillaume, directrice de recherche, Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure de recherche, Mme Karine Robin, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 02/01/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC233420DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC223095DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), dont la directrice est Mme Isabelle Linossier ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Isabelle Linossier, directrice de l'équipe mixte de recherche EMR6076, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Linossier, délégation de signature est donnée à M. Alexis Bazire, maître de conférences et M. Yannick Fleury, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 13/01/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC223159DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de génie des procédés – environnement – agroalimentaire (GEPEA), le directeur est M. Jérémy Pruvost ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémy Pruvost, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Drant, ingénieure, et Mme Carole Broussard, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/01/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC223157DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Blazy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Guillaume Gravier ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Sandrine Blazy, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAI susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Blazy, délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Blazy et de M. Marc Meneyrol, délégation est donnée à M. Antoine L'Azou, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 09/01/2023

Le directeur d'unité



Guillaume GRAVIER



DEC223154DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

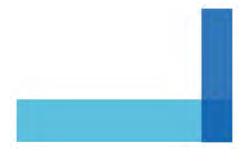
Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6164 intitulée Institut d'électronique et des technologies du numérique (IETR), dont le directeur est M. Ronan Sauleau ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Ronan Sauleau, directeur de l'unité UMR6164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan Sauleau, délégation de signature est donnée à M. Philippe Besnier, directeur de recherche, M. Daniel Ménard, professeur, M. Sébastien Pillement, professeur et Mme Nathalie Blanchard, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 13/01/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC233834DR17

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans (IMMM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6283 intitulée Institut des molécules et matériaux du Mans, dont le directeur est M. Philippe Bertus ;

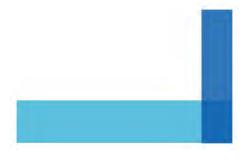
Vu la décision DEC233446INC du 27 janvier 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Daniel, directeur par intérim, Mme Véronique Montembault et M. Christophe Legein, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6283 intitulée Institut des molécules et des matériaux du Mans ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Philippe Daniel, directeur de l'unité UMR6283, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Daniel, délégation de signature est donnée à Mme Véronique Montembault, professeure, M. Christophe Legein, professeur et Mme Gabrielle Valais, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC222801DR17 du 18 novembre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/02/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC233535DR17

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS), dont le directeur est M. Alban Lemasson ;

Vu la décision DEC222761INSB du 2 janvier 2023 portant cessation de fonctions et nomination de M. Ludovic Dickel, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie humaine et animale (EthoS) ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Ludovic Dickel, directeur de l'unité UMR6552, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Dickel, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Lumineau, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC220741DR17 du 1^{er} février 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 16/01/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC233762DR17

Décision portant délégation de signature à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

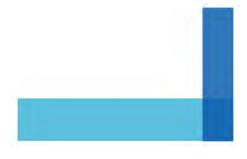
Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6554 intitulée Littoral, environnement, télédétection, géomatique (LETG), dont le directeur est M. Brice Trouillet ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Brice Trouillet, directeur de l'unité UMR6554, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice Trouillet, délégation de signature est donnée à M. Cyril Tissot, directeur de recherche, M. Mohamed Maanan, maître de conférences, M. Thomas Corpetti, directeur de recherche, M. Damien Arvor, chargé de recherche et Mme Adeline Maulpoix, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220292DR17 du 13 janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 06/02/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO





DEC233781DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Besse, directrice par intérim de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application :

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Clara Herer déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7277, intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), dont le directeur est Stéphane Noselli ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation des unités pour une durée et un an à compter du 1er janvier 2023 :

Vu l'extrait de la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination par intérim de Mme Florence Besse, directrice, et de M. Jean-Claude Scimeca, directeur adjoint, de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV) ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Florence Besse, directrice par intérim de l'unité UMR277, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

 les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Besse, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Scimeca, directeur de recherche, et à Mme Caroline Ruiz, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC220261DR20 du 1er janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2023

La déléguée régionale Clara Herer





DEC233786DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude Scimeca pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV).

LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7277, intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), dont le directeur est Stéphane Noselli ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation des unités pour une durée et un an à compter du 1er janvier 2023 :

Vu l'extrait de la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination par intérim de Mme Florence Besse, directrice, et de M. Jean-Claude Scimeca, directeur adjoint, de l'unité UMR7277 intitulée Institut de Biologie de Valrose (IBV) ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-Claude Scimeca, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Scimeca, délégation est donnée à Mme Caroline Ruiz, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (Délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2023

La directrice par intérim d'unité Florence Besse



DEC233883DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Cerutti, à Mme Anne-Marie Cornuet et à Mme Michèle Pefferkorn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7073 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR10, intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA) ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

Vu l'extrait de la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'UMR7073 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 1 an, dont le directeur est M. Philippe Boucaud ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Isabelle Cerutti, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Cerutti, délégation est donnée à Mme Anne-Marie Cornuet, assistante ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Cerutti et de Mme Anne-Marie Cornuet, délégation est donnée à Mme Michèle Pefferkorn, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2023

Le directeur d'unité Philippe Boucaud



DEC233691DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171698DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie (INC) ;

Vu le Memorandum of Understanding (MoU) entre le CNRS, la société Airbus SAS, le Préfet de la Région Occitanie, la Région Occitanie, la métropole de Toulouse, l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) et l'Université Toulouse III – Paul Sabatier,

DECIDE:

Article 1er. – Délégation est donnée à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le Memorandum of Understanding (MoU) entre le CNRS, la société Airbus SAS, le Préfet de la Région Occitanie, la Région Occitanie, la métropole de Toulouse, l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT) et l'Université Toulouse III – Paul Sabatier.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC222751INEE

Décision portant fermeture de la fédération de recherche n°2001 intitulée « Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2001 intitulée « Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes) » ;

Vu l'accord du conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE:

Article 1er

A compter du 1^{er} janvier 2023, la fédération de recherche n°2001 intitulée « Fédération de Recherche en Ecologie et Environnement (FREE-Alpes) » est fermée.

Article 2

Il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat de M. Jean-Christophe Clément dans les fonctions de directeur de la fédération susvisée, et aux mandats de M. David Gateuille et Mme Muriel Raveton dans les fonctions de directeurs adjoints.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC233840DR14

Décision modificative relative aux tarifs de de la plateforme FLUXO VIVO de l'UMR 5070 intitulé Geroscience and rejuvenation research center – RESTORE ANNULE et REMPLACE la DEC233682DR14 du 26 Janvier 2023

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 09 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique :

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des directions administratives du CNRS :

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 sept 2022 portant nomination de M. Jocelyn Mère aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Quest ;

Vu la décision n° **DEC222189DAJ** en date du 26 sept 2022 donnant délégation de signature à M Jocelyn Mèré délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Quest notamment en mattère de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs de la plateforme Fluxo Vivo de l'UMR 5070 intitulé Geroscience and rejuvonation research center - RESTORE sont fixés selon le barème di- joint, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2:

Ces tarifs premient effet à compter du 1^{er}janvier 2023.

Article 3:

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Toulouse le 15 février 2023

Pour le Président-Directeur Général et par délégation Le Délégué Régional le délégué régional Jocelyn Méré



Laboratoire CNRS	RESTORE- UMR 5070			
Plateforme	Fluxo-Vivo			
Année de référence	2022			

	Tarifs HT				
Clients Prestations 2023	Clients privés	Clients externes académiques	Clients partenaires	Facturation interne	
Prestations analytiques HPLC-HRMS (par heure)	239,00	150,00	117,00	117,00	
Analyses isotopiques HPLC-HRMS (par échantillon)	230,00	144,00	120,00	120,00	
Evaluations demande client (par heure)	118,00	74,00	59,00	59,00	
Extractions intra Tissulaire (par échantillon)	48,00	30,00	25,00	25,00	
Expertises-Formations-Conseil (par heure)	108,00	68,00	59,00	59,00	



DEC233465DR01

Décision fixant la répartition des sièges au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale lle-de-France Villejuif (DR01)

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Antoine Petit ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu la décision n° DEC220185DAJ du 10/02/2022 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01);

Vu le procès-verbal du 9 décembre 2022 de proclamation des résultats des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du CNRS et aux instances constituées par dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC222972DRH du 22 décembre 2022 fixant la répartition des sièges au comité social d'administration du CNRS et à sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

DECIDE:

Article 1er

Le mandat des représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) des délégations régionales du CNRS débute le 1er janvier 2023.

Article 2

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel et la répartition des dix sièges des représentants du personnel à la FSSCT de la délégation régionale lle-de-France Villejuif, s'établit comme suit :

Organisations syndicales	Nombre sièges	Titulaires	Suppléants
Sgen-CFDT Recherche EPST	3	3	3
SNCS-FSU	2	2	2
SNPTES-UNSA	1	1	1
SNTRS-CGT	3	3	3
Sud Recherche EPST	1	1	1

Article 3

Les organisations syndicales susmentionnées disposent d'un délai de quinze jours à compter de la notification de la présente décision pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1 2 JAN. 2023

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon



DEC222771INSHS

Décision portant annulation de la décision DEC220592INSHS du 17 mai 2022 portant ajout de l'Université des Antilles comme tutelle secondaire de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR n° 8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM) ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC220592INSHS du 17 mai 2022 portant ajout de l'Université des Antilles comme tutelle secondaire de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM) ;

Vu la demande de l'Université des Antilles ;

DECIDE:

Article 1er

La décision DEC220592INSHS du 17 mai 2022 portant ajout de l'Université des Antilles comme tutelle secondaire de l'unité mixte de recherche n° 8096 intitulée Archéologie des Amériques (ARCHAM) est annulée.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général



Antoine Petit



DEC233722DR06

Décision fixant la répartition des sièges au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Centre-Est

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Antoine Petit ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu la décision n° DEC220189DAJ donnant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, Déléguée Régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu le procès-verbal du 9 décembre 2022 de proclamation des résultats des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du CNRS et aux instances constituées par dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC222972DRH du 22 décembre 2022 fixant la répartition des sièges au comité social d'administration du CNRS et à sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,

DÉCIDE:

Article 1er

Le mandat des représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) des délégations régionales du CNRS débute le 1^{er} janvier 2023.

Article 2

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel et la répartition des dix sièges des représentants du personnel à la FSSCT de la délégation régionale Centre-Est, s'établit comme suit :

Organisations syndicales	Nombre sièges	Titulaires	Suppléan ts
Sgen-CFDT Recherche EPST	4	4	4
SNCS-FSU	2	2	2
SNPTES-UNSA	2	2	2
SNTRS-CGT	1	1	1
Sud Recherche EPST	1	1	1

Article 3

Les organisations syndicales susmentionnées disposent d'un délai de quinze jours à compter de la notification de la présente décision pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 1^{er} février 2023

La déléguée régionale

Edwige Helmer-Laurent



DEC233462DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2021, intitulée Antenne IN2P3 CERN Prevessin (AICP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220190DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 modifiée portant création de l'unité UAR2021 intitulée Antenne IN2P3 CERN Prevessin (AICP), dont la directrice est Mme Gaëlle BOUDOUL :

DECIDE:

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UAR2021 intitulée Antenne IN2P3 CERN Prevessin (AICP)

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4: Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 Janvier 2023



Pour le Président-directeur général et par délégation, Le délégué régional Laurent Barbieri



DEC233791DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220194DAJ du 10 février 2022, modifiée par la décision DEC222090DAJ du 23 août 2022, donnant délégation de signature à Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7343, intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels, dont le directeur est Olivier POULIQUEN :

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prolongation de l'unité UMR7343 **Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)** et portant nomination de **M. David BRUTIN** en tant que directeur par intérim à compter du 1er janvier 2023.

DECIDE:

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7343 à compter du 23 janvier 2023.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité :
- les 2 directeurs adjoints :
- 10 membres élus : 2 membres pour le collège A (PR & DR), 4 membres pour le collège B (MCF & CR), 2 membres pour le collège ITA/ITRF, 2 membres pour le collège doctorants et post-doctorants ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 9 février 2023



délégation,

Pour le Président - directeur général et par

La déléguée régionale Aurélie PHILIPPE

DEC222813INSU



Décision portant modification de la quotité de Mme MARCHAUDON Aurélie aux fonctions de Déléguée Scientifique en institut à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. PETIT Antoine aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC213343INSU du 8 novembre 2021 portant nomination de Mme MARCHAUDON Aurélie aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de ARNAUD Nicolas, directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers INSU);

DECIDE:

Article 1er

MARCHAUDON Aurélie, Directrice de Recherche au CNRS, affectée à l'Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP), est nommée Déléguée Scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour 50% de son temps de travail.

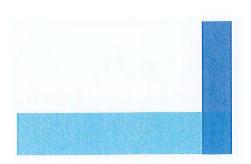
Article 2

En qualité de Déléguée Scientifique en institut auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), MARCHAUDON Aurélie est en charge du suivi des programmes PNP (Programme National de Planétologie) et PNST (Programme National Soleil Terre). Elle représente l'INSU dans les comités directeurs de MEDOC et du CDPP et assure le suivi d'OFRAME. Elle est chargée du dossier THEMIS en lien avec l'IRL FSLAC en commun avec l'Institut d'Astrophysique des Canaries. Elle assure également la représentation de l'INSU au Comité Cientifico Internacional auprès de l'IAC (Espagne). Elle suit, enfin, les dossiers à l'interface entre le domaine AA et les autres domaines de l'INSU, particulièrement OA où les projets spatiaux communs prennent une importance grandissante.

L'ensemble de ces tâches représente un portefeuille d'activités cohérentes qui justifie pleinement une quotité de Déléguée Scientifique à 50%.

CNRS

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel Ange 75794 Paris Cedex 16 T. 01 44 96 40 00 www.cnrs.fr



Article 3

MARCHAUDON Aurélie demeure rattachée à l'UMR5277 - Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie relevant de la délégation Occitanie Ouest (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCH



DEC233400DR15

Décision fixant la répartition des sièges au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. Antoine Petit ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu le procès-verbal du 9 décembre 2022 de proclamation des résultats des opérations de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration du CNRS et aux instances constituées par dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC222972DRH du 22 décembre 2022 fixant la répartition des sièges au comité social d'administration du CNRS et à sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,

DÉCIDE:

Article 1er

Le mandat des représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) des délégations régionales du CNRS débute le 1^{er} janvier 2023.

Article 2

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel et la répartition des dix sièges des représentants du personnel à la FSSCT de la délégation régionale Aquitaine, s'établit comme suit :

Organisations syndicales	Nombre sièges	Titulaires	Suppléan ts
Sgen-CFDT Recherche EPST	4	4	4
SNCS-FSU	2	2	2
SNPTES-UNSA	1	1	1
SNTRS-CGT	2	2	2
Sud Recherche EPST	1	1	1

Article 3

Les organisations syndicales susmentionnées disposent d'un délai de quinze jours à compter de la notification de la présente décision pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 12 janvier 2023

Le délégué régional

Younis HERMES



DEC233849INEE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE:

Article 1er

Au titre de l'année 2023, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2023 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2023, la décision n°DEC220657INEE du 31 janvier 2022 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes pour l'Institut écologie et environnement.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut écologie et environnement listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 16 février 2023

Stéphane BLANC

Directeur de l'Institut écologie et environnement

ANNEXE 1: Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions embarquées de moyenne et de longue durées	Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer.
Missions longues de terrain	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites

Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2: Unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2023

Situations d'emplois / Activités	DR	Unité	Acronyme	Directeur
	DR01	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR02	UMR7204	CESCO	PORCHER Emmanuelle
	DR06	UMR6282	BGS	FARA Emmanuel
	DR01 UMR8591 LGP DR02 UMR7204 CESCO DR06 UMR6282 BGS DR10 UMR7362 LIVE DR12 UAR3514 Stella Mare DR13 UAR3248 Ecotron DR13 UMR9000 TETIS DR13 UAR3278 CRIOBE DR13 UMR5175 CEFE DR14 UAR2029 SETE DR17 FR2424 SBR DR11 UAR3370 LAUTARET DR12 UAR3514 Stella Mare DR13 UAR3248 Ecotron DR13 UAR3248 Ecotron DR13 UAR3278 CRIOBE DR14 UAR2029 SETE DR15 UMR7372 CEBC DR15 UMR7372 CEBC DR15 UMR7266 LIENSs DR16 UAR3456 LEEISA DR17 FR2424 SBR DR02 UMR8067 BOREA <td>UMR7362</td> <td>LIVE</td> <td>BADARIOTTI Dominique</td>	UMR7362	LIVE	BADARIOTTI Dominique
A destroistanties de services		AIELLO Antoine		
Administration des ressources informatiques collectives des unités de	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
recherche ou de service	DR13	UMR9000	TETIS	MAUREL Pierre
	DR13	UAR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR01 UMR DR02 UMR DR06 UMR DR10 UMR DR12 UAR DR13 UMR DR13 UMR DR13 UMR DR14 UAR DR17 FR2 DR11 UAR DR12 UAR DR13 UAR DR15 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR16 UAR DR17 FR2 DR11 UMR DR17 FR2 DR11 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR15 UMR DR16 UAR DR17 FR2 DR02 UMR DR11 UMR DR11 UMR DR12 UMR	UAR3370	LAUTARET	VALAY Jean-Gabriel
		UAR3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR02 UMR7 DR06 UMR6 DR10 UMR7 DR12 UAR3 DR13 UMR9 DR13 UMR9 DR13 UMR5 DR14 UAR2 DR17 FR24 DR11 UAR3 DR13 UAR3 DR13 UAR3 DR14 UAR2 DR15 UMR7 DR15 UMR7 DR15 UMR7 DR15 UMR7 DR15 UMR7 DR15 UMR8 DR16 UAR3 DR17 FR24 DR17 FR24 DR17 UMR8 DR18 UMR8 DR19 UMR8 DR10 UMR8 DR11 UMR8	UAR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
Gardiennage et sécurité d'unités,		UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
d'installations, de sites et de biens	DR15	UMR7372	CEBC	BOST Charles
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
	DR15	UMR5199	PACEA	BANKS William
	DR16	UAR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR02	UMR8067	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR04	UMR8079	ESE	LECOMTE Jane
Missions embarquées de moyenne et de	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
installations, de sites et de biens	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR12	UAR3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell

	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent
	DR13	UAR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
	DR16	UAR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR16	UMR9220	ENTROPIE	LE CORRE Matthieu
	DR17	IRL3614	EBEA	VALERO Myriam
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	UMR6197	BEEP	SARRADIN Pierre-Marie
	DR17	UMR7144	AD2M	NOT Fabrice
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
	DR01	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR02	UMR7206	EAE	HEYER Evelyne
	DR02	UMR7194	HNHP	BAHAIN Jean-Jacques
	DR02	UMR7209	AASPE	RUAS Marie-Pierre
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR08	UMR7262	Palevoprim	MERCERON Gildas
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UAR3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
	DR13	UAR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
Missions longues de terrain	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR14	UMR5288	CAGT	ORLANDO Ludovic
	DR14	UMR5602	GEODE	PY Vanessa
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
	DR15	UMR5199	PACEA	BANKS William
	DR16	IRL2013	ZOOSCAN	RENDU William
	DR16	UAR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
	DR20	UMR7264	СЕРАМ	THERY Isabelle
Situations administratives exceptionnelles	DR01	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle

	DR02	UMR7207	CR2P	CRASQUIN Sylvie
	DR11	UAR3370	LAUTARET	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UAR3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR9190	MARBEC	DAGORN Laurent
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
	DR01	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR02	UAR3194	CEREEP	ABIVEN Samuel
	DR02	UMR7204	CESCO	PORCHER Emmanuelle
	DR02	UMR7206	EAE	HEYER Evelyne
	DR02	UMR7194	HNHP	BAHAIN Jean-Jacques
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR04	UAR3461	Ipanema	BLANC Stéphane
	DR07	UMR5079	BVpam	BAUDINO Sylvie
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR12	UAR3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR13	UAR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR14	UMR5602	GEODE	PY Vanessa
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
	DR15	UMR7372	CEBC	BOST Charles
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
	DR16	UAR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
Interventions spécifiques sur animaux,	DR02	UAR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
plantes ou cultures de cellules	DR17 DR01 DR02 DR02 DR02 DR02 DR04 DR04 DR07 DR11 DR12 DR12 DR13 DR13 DR13 DR13 DR13 DR13 DR14 DR14 DR15 DR15 DR16 DR16 DR17	UMR7179	MECADEV	AUJARD Fabienne

		y		BO Févr. 2023
	DR02	UMR7209	AASPE	RUAS Marie-Pierre
	DR02	UMR7618	IEES	MAIBECHE Martine
	DR02	UAR3194	CEREEP	ABIVEN Samuel
	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
	DR07	UMR5079	BVpam	BAUDINO Sylvie
	DR07	UMR5023	LEHNA	DOUADY Christophe
	DR11	UAR3370	Lautaret	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	UAR3514	Stella Mare	AIELLO Antoine
	DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
	DR13	UMR5290	MIVEGEC	SIMARD Frédéric
	DR13	UMR5554	ISEM	GALTIER Nicolas
	DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
	DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
	DR14	UMR5245	LEFE	CEREGHINO Régis
	DR14	UAR2029	SETE	PARMESAN Camille
	DR15	UMR7372	CEBC	BOST Charles
	DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
	DR16	UMR9192	PIMIT	MAVINGUI Patrick
	DR16	UAR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
	DR17	UMR7144	AD2M	NOT Fabrice
	DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine
	DR17	FR2424	SBR	BOYEN Catherine
	DR01	UMR8591	LGP	GAUTIER Emmanuèle
	DR02	UMR8067	BOREA	MEZIANE Tarik
	DR02	UMR7618	IEES	MAIBECHE Martine
	DR02	UAR3194	CEREEP	ABIVEN Samuel
 Montage, réglage et exploitation	DR04	UMR8079	ESE	FRASCARIA Nathalie
d'expériences sur sites	DR04	UAR3461	Ipanema	BLANC Stéphane
	DR11	UMR5204	EDYTEM	PERRETTE Yves
	DR11	UAR3370	LAUTARET	VALAY Jean-Gabriel
	DR12	FR3098	ECCOREV	HEULIN Thierry
	DR12	UAR3514	Stella Mare	AIELLO Antoine

	·		BO Févr. 2023 /
DR12	UMR7263	IMBE	FERNANDEZ Catherine
DR13	UAR3278	CRIOBE	LE GUEN Annaig
DR13	UMR5175	CEFE	NAVAS Marie-Laure
DR13	UMR5290	MIVEGEC	SIMARD Frédéric
DR13	UMR8222	LECOB	GUIZIEN Katell
DR13	UAR3248	Ecotron	MILCU Alexandru
DR14	UMR5602	GEODE	PY Vanessa
DR15	UMR7372	CEBC	BOST Charles
DR15	UMR7266	LIENSs	BALLU Valérie
DR16	IRL2013	ZOOSAN	RENDU William
DR16	UAR3456	LEEISA	GOUJON Vincent
DR17	UMR7144	AD2M	NOT Fabrice
DR17	IRL3614	EBEA	VALERO Myriam
DR17	UMR6197	BEEP	SARRADIN Pierre-Marie
DR17	UMR6539	LEMAR	SARTHOU Géraldine

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS 3, rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication Christophe Coudroy

Pour consulter le B0 et ses archives http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/

Dépôt légal à parution Février 2023 ISSN 1148-4853



